



# Schéma de l'itinérance et des activités de pleine nature

## Diagnostic



Ardennes

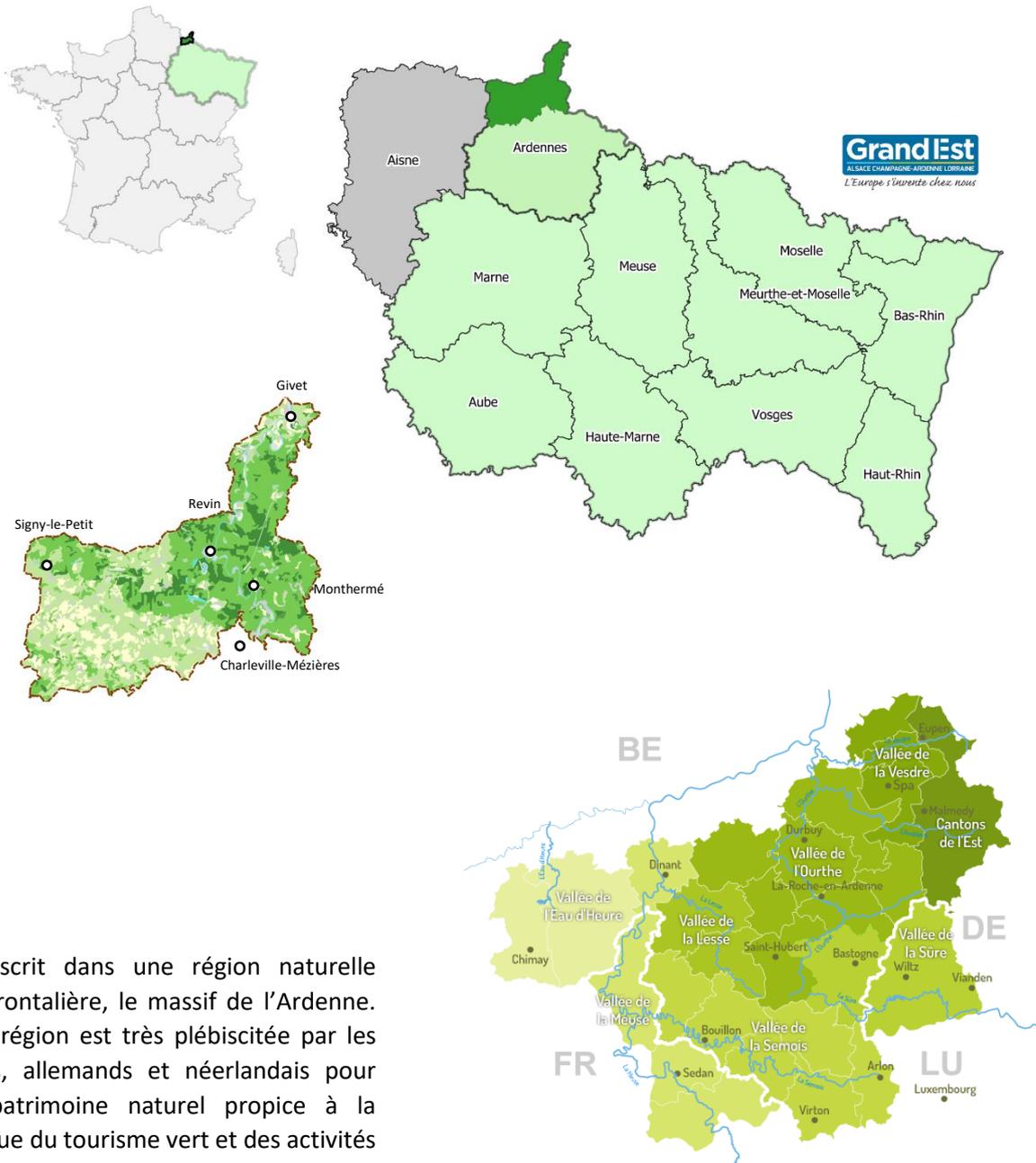


## Sommaire

Le Parc naturel régional des Ardennes.....	2
Présentation générale .....	2
Le Tourisme .....	5
Les Sports Nature .....	5
Les espaces naturels.....	5
Les attentes clientèles et leurs habitudes.....	6
Les Activités de Pleine Nature .....	11
Définition .....	11
Les Activités de Pleine Nature au sein du Parc .....	11
Détail des pratiques et impacts générés.....	13
Randonnée pédestre .....	13
Le vélo tout terrain.....	17
Le vélo .....	20
Trail.....	22
Randonnée équestre .....	23
Loisirs motorisés.....	24
Escalade.....	29
Parapente .....	31
Tourisme et Handicap .....	32
La chasse.....	33
Loisirs nautiques.....	34
La pêche.....	35
Les manifestations et parcours non officiels.....	36
La randonnée pédestre .....	36
La randonnée VTT.....	37
Le trail.....	38
Les loisirs motorisés .....	39
Les segments STRAVA .....	40
La sensibilisation et la gestion des conflits.....	41
ANNEXE 1 : Extrait des moyens mis en œuvre pour l’animation et le développement des Activités de Pleine Nature.....	42
ANNEXE 2 : Synthèse des ateliers de concertation – Etat des lieux et axes de développement.....	47
Les forces et faiblesses.....	47
Les axes de développement .....	50

### Situation et contexte

Le Parc naturel régional des Ardennes se situe en France métropolitaine, au sein de la région Grand-Est et du département des Ardennes.



Il s'inscrit dans une région naturelle transfrontalière, le massif de l'Ardenne. Cette région est très plébiscitée par les belges, allemands et néerlandais pour son patrimoine naturel propice à la pratique du tourisme vert et des activités de pleine nature.

Figure n°1 : Cartes de localisation et de mise en contexte géographique

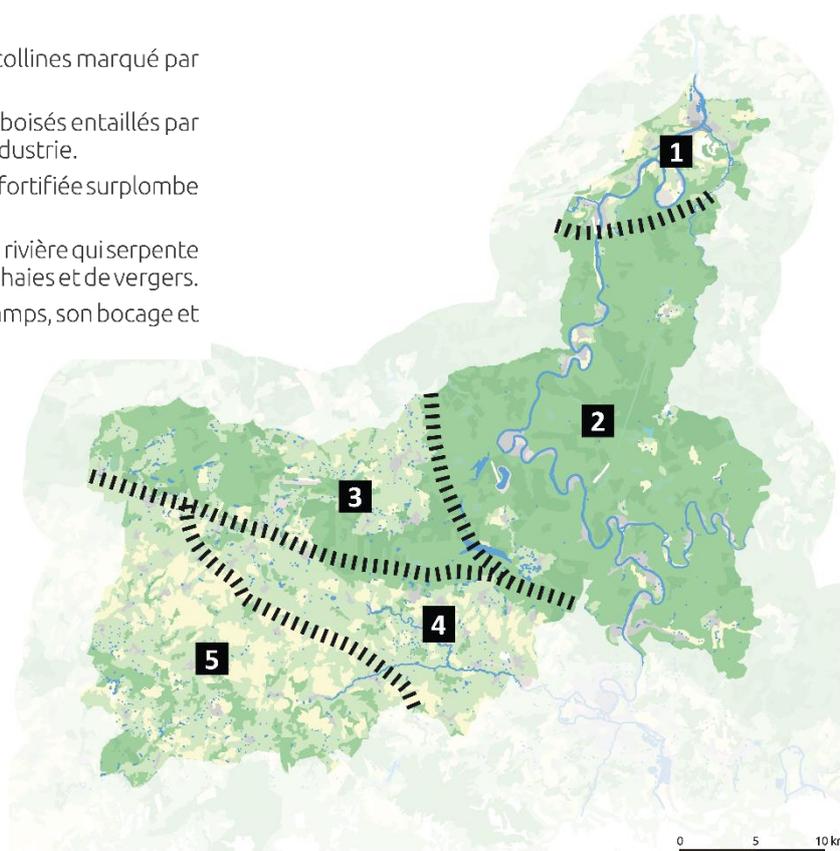
## Carte d'identité du Parc

Le 21 décembre 2011, le territoire du Nord-Ouest ardennais a été labellisé en PNR des Ardennes. Reconnu au plan national pour la qualité de ses espaces naturels remarquables et de son identité culturelle forte, il se situe dans un contexte géologique exceptionnel, présentant un grand nombre de paysages variés et une situation géographique privilégiée de proximité avec la Belgique.

« Un PNR est un territoire habité et ouvert à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité. Sa vocation est de protéger et de valoriser durablement ces ressources, grâce à un projet concerté localement. »

D'une superficie de 117 000 hectares, le Parc naturel régional des Ardennes présente de nombreux paysages allant des falaises de la Pointe de Givet, aux méandres boisés des Vallées de Meuse et Semoy et des landes tourbeuses du Plateau de Rocroi aux doux vallons bocagers de la Thiérache Ardennaise.

- 1 **La pointe de Givet**, paysage de collines marqué par les carrières et fortifications.
- 2 **Le massif Ardennais**, aux reliefs boisés entaillés par le lit de la Meuse, marqué par l'industrie.
- 3 **Le plateau de Rocroi**, dont la cité fortifiée surplombe les pâtures humides.
- 4 **Le Val de Sormonne**, du nom de la rivière qui serpente ce territoire agricole, ponctué de haies et de vergers.
- 5 **La Thiérache ardennaise**, ses champs, son bocage et ses pâtures.



En quelques chiffres cela représente :

- 40 % feuillus & 11 % conifères
- 24 % prairies & 21 % cultures
- 4 % étendues d'eau et autres
- 5 unités paysagères comprenant 16 sites protégés

Figure n°2 : Carte des unités paysagères du Parc

Par ailleurs le Parc comprend 2 réserves naturelles nationales et 7 sites NATURA 2000. Ces secteurs sont compris au sein d'un réseau de zones de quiétude pour la faune sauvage (programme Quiétude attitude<sup>1</sup>) et des milieux couvrant 23 686 hectares. Ces zones à forts enjeux revêtent une gestion ou une réglementation spécifique utile au maintien des habitats de la faune et de la flore.

<sup>1</sup> <https://quietudeattitude.fr/ardennes/>

Ces zones sont accompagnées par d'autres zones à enjeux prioritaires (îlots de sénescence, zones humides, ZNIEFF, etc.) et forment ensemble un réseau de secteurs à forts enjeux environnementaux.

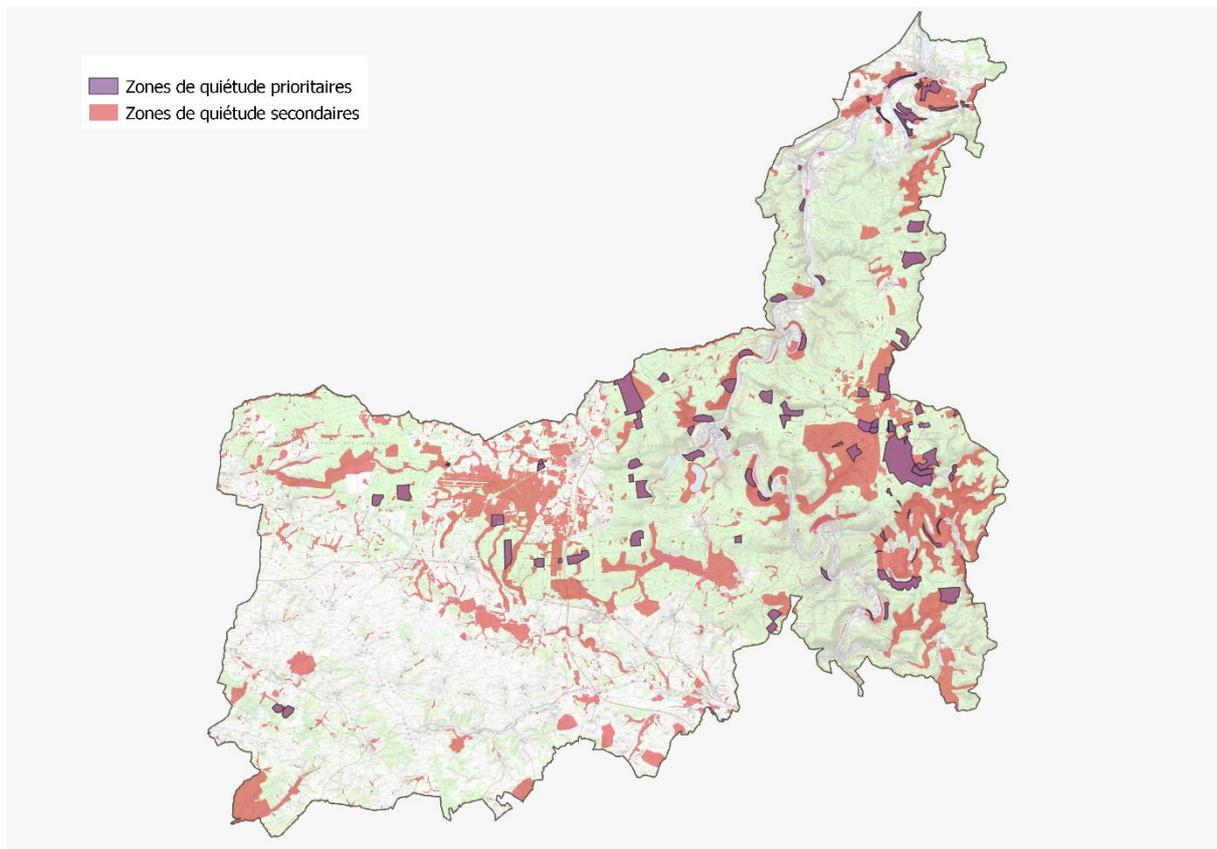


Figure n°3 : Carte de synthèse des zones de quiétude – version du 01.08.22

Le territoire du Parc naturel régional des Ardennes comprend 75 000 habitants principalement localisés le long de la vallée de la Meuse et sur le plateau de Rocroi.

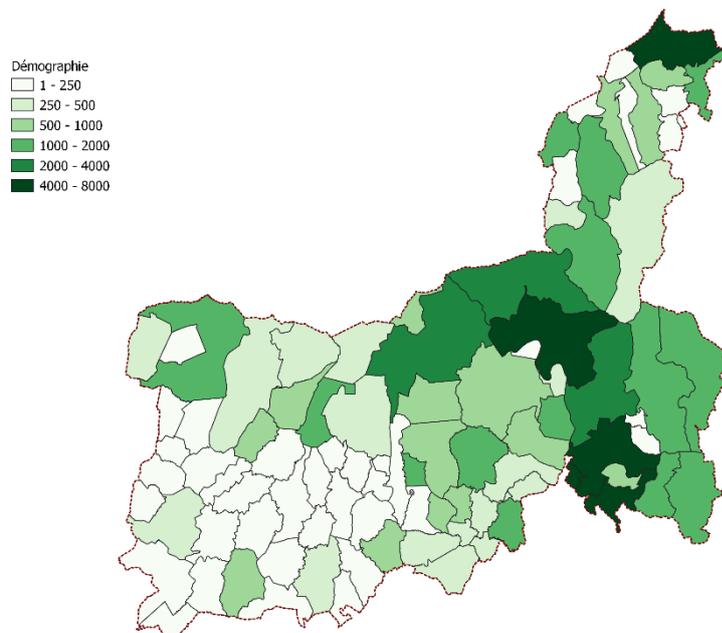


Figure n°4 : Carte de répartition démographique par commune – source INSEE 2022

---

## Le Tourisme

---

### Situation et contexte

Le Parc naturel régional des Ardennes fait partie intégrante de la Destination Ardenne. En 2019<sup>2</sup>, cette destination touristique enregistrait 8,5 M de nuitées dont 1,9 M en camping. Les attractions naturelles présentaient quant à elles 1,6 M de visiteurs. Une analyse plus spécifique aux fréquentations récréatives et touristiques des espaces naturels enregistre, par ailleurs, 8 M de visites sur une surface réduite de 125 000 ha (parc naturels), sur 250 jours d'observation<sup>3</sup>.

A l'échelle du département des Ardennes<sup>4</sup>, l'année 2020 enregistrait quant à elle 690 000 nuitées dont 166 000 en camping. Les sites naturels présentaient alors 96 000 visites.

### A l'échelle du Parc

L'année 2020 observe 261 714 nuitées sur le territoire (dont 112 353 en camping) et 113 486 visites sur des sites payants (dont 70 153 au sein de sites nature et d'activité).

---

## Les Sports Nature

---

En 2021, la région Grand-Est référence<sup>5</sup> 5 177 équipements sportifs de pleine nature, dont 431 au sein du département des Ardennes. Le département comprend 115 clubs affiliés aux sports de pleine nature sur les quelques 14 176 que compte la région.

En 2020, la région Grand-Est comptait 176 739 licenciés de sport nature, dont 78 921 de femmes (44,7%). Le nombre d'éducateur s'élevait alors à 51 dans le département des Ardennes sur 1 522 à l'échelle du Grand-Est. Les éducateurs du département sont répartis de la façon suivante :

- Activités terrestres : 42
- Activités aériennes : 0
- Activités nautiques : 9

Depuis 2019, on observe une baisse du nombre de clubs et de licenciés (effet covid ?). En contrepartie, le nombre de pratiquants a fortement augmenté depuis le déconfinement de mai 2020.

A l'échelle du Parc naturel régional des Ardennes, nous référençons en 2022 plus de 90 comités, fédérations, clubs et associations qui interviennent en matière d'activités de pleine nature.

---

## Les espaces naturels

---

Les principaux sites soumis à réglementation ou faisant l'objet d'une gestion particulière :

### Natura 2000

7 sites Natura 2000 se trouvent sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes. La Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Plateau ardennais participe à la préservation de 21 espèces d'oiseaux sur l'ensemble du massif forestier. Cette richesse se trouve également au sein de différentes zones spéciales de conservation (6 ZSC) qui couvrent à la fois des tourbières, des pelouses sèches, des vallées et des sites d'hibernation de chiroptères. Ces zones ne sont pas réglementées mais font l'objet d'une gestion et d'une animation visant à leur maintien/restauration.

---

<sup>2</sup> Chiffres clés 2020 – Destination Ardenne

<sup>3</sup> BREYN J., ABILDTRUP J., DUFRENE M., 2021, L'écotourisme en Ardenne : les chiffres clés, Interreg V - AGRETA

<sup>4</sup> Le Tourisme en Ardennes, chiffres clés 2020 – ADT08 / CCI08

<sup>5</sup> Observatoire Régional des Sports Nature Grand-Est – CROS Grand-Est

## **Réserves Naturelles**

Deux Réserves Naturelles Nationales se trouvent sur le territoire du PNR des Ardennes. Il s'agit de la RNN de Vireux-Molhain, gérée par l'Office national des forêts. Située à la frontière belge, elle a un intérêt géologique et paléontologique majeur. La RNN de la Pointe de Givet, co-gérée par l'Office national des forêts et le Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne, se découpe en 8 entités. Les sols calcaires et l'orientation des pelouses sur différentes pentes permettent la présence d'habitats et de plantes à caractère méridional. Les Réserves Naturelles sont des espaces délimités disposant d'une réglementation et d'une instance de gestion.

## **Zones de protection biotope**

Dans le Parc naturel régional des Ardennes, 6 arrêtés de protection de biotope réglementent des sites naturels d'exception. Il s'agit des tourbières des Hauts-Buttés et de Rocroi (3 arrêtés) et des Pelouses sèches de la Pointe de Givet (3 arrêtés). Le Parc travaille actuellement à la mise à jour de ces arrêtés et à la création de nouveaux APPB avec les services de l'Etat. Ces zones ont pour objet de préserver les milieux de vie des espèces animales et végétales protégées par la loi. L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) liste les activités interdites et les activités réglementées nécessaires à la protection des habitats des espèces visées.

## **Les réserves biologiques**

Il existe deux types de réserves biologiques : les réserves dites « intégrales » (RBI) dans lesquelles l'exploitation forestière est proscrite pour préserver le caractère naturel d'une forêt et les réserves dites « dirigées » (RBD) où les interventions sylvicoles restent possibles mais principalement orientées dans un but de conservation de la biodiversité forestière.

Les réserves biologiques dirigées présentes sur le territoire du Parc se situent également en sites Natura 2000. Ce sont des sites de marais et de tourbières comme la Source de l'Ours, le marais de Gué d'Hossus ou encore l'étang de Bérulle.

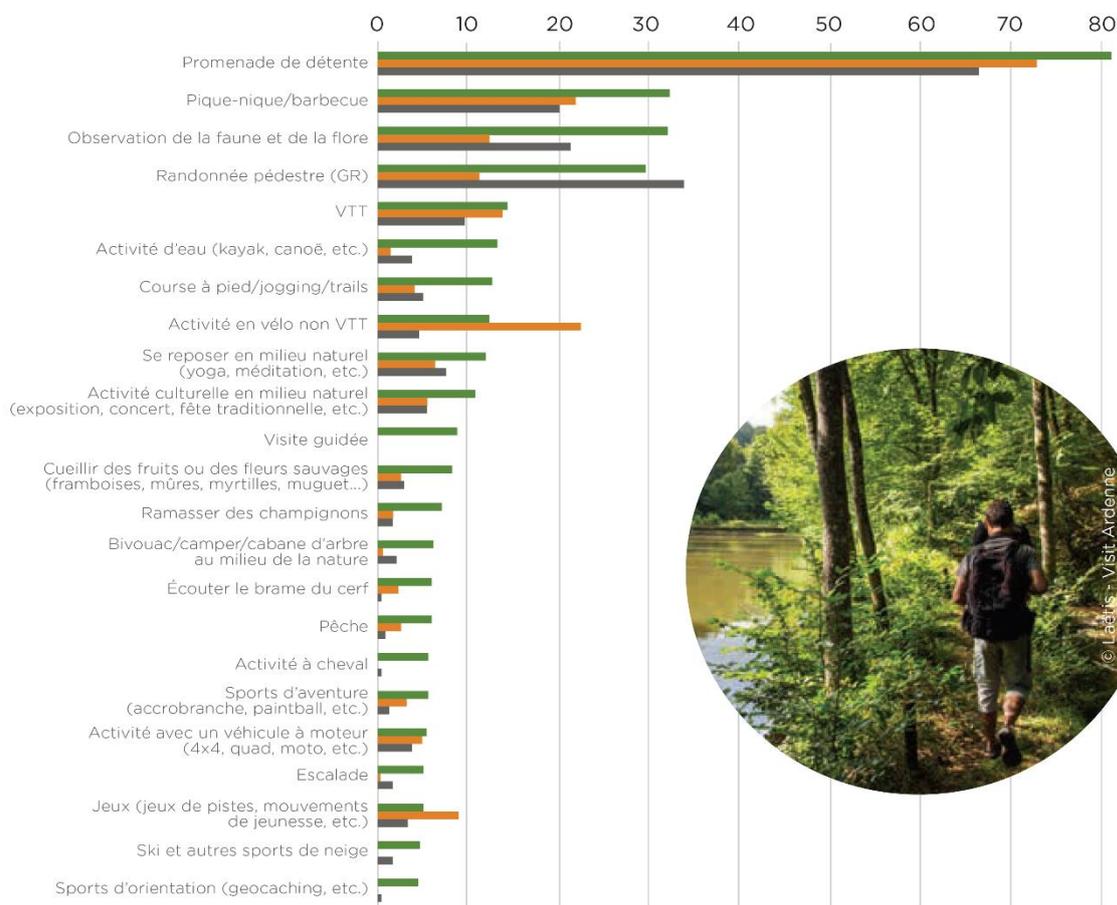
---

## **Les attentes clientèles et leurs habitudes**

---

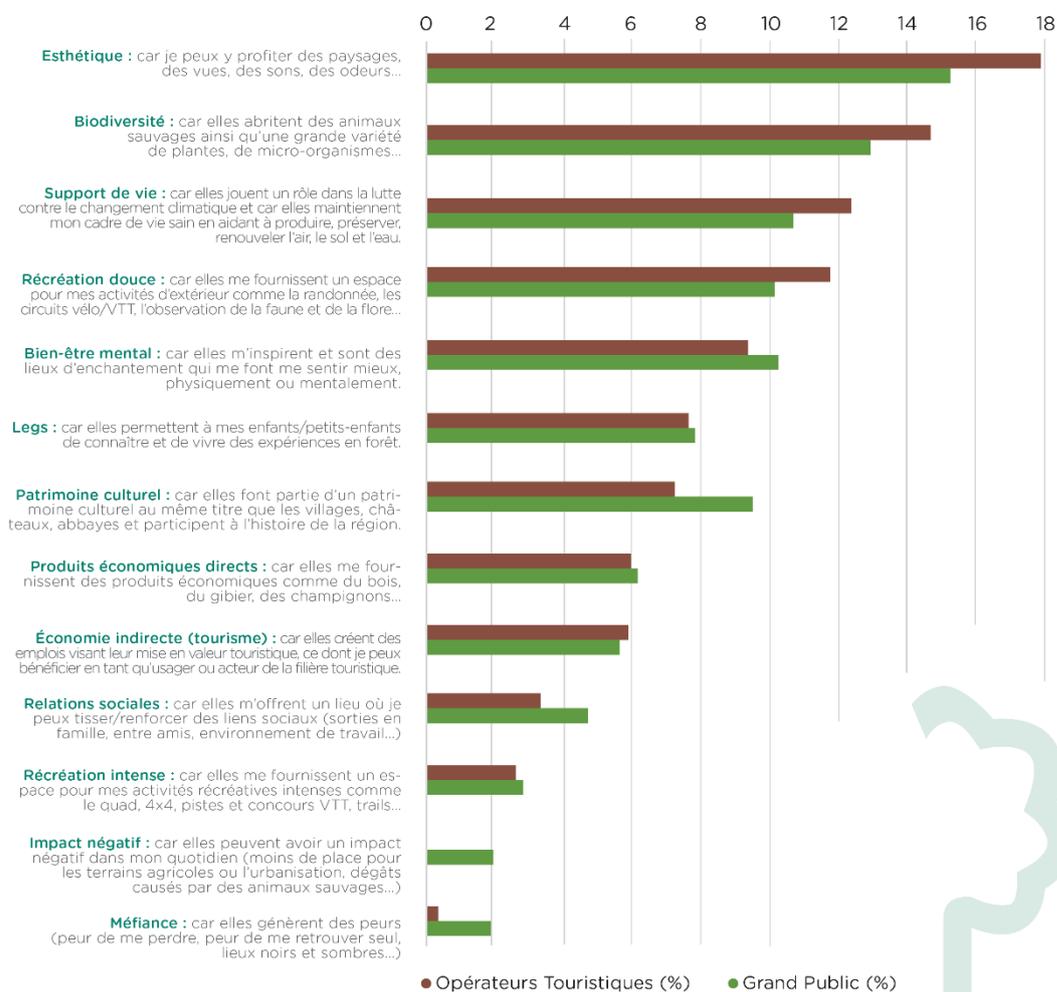
L'étude AGRETA<sup>3</sup> de 2021 a réalisé une enquête mobilisant 2 290 répondants issus du grand public (dont 76% de touristes), 598 répondants issus d'opérateurs touristiques et 586 répondants abordés lors de visites sur les Parcs naturels des Hautes-Fagnes-Eifel et des deux Ourthes. Cette enquête a permis de récolter les statistiques/informations suivantes concernant les attentes des pratiquants :

**Figure n°5 : Les activités plébiscitées**



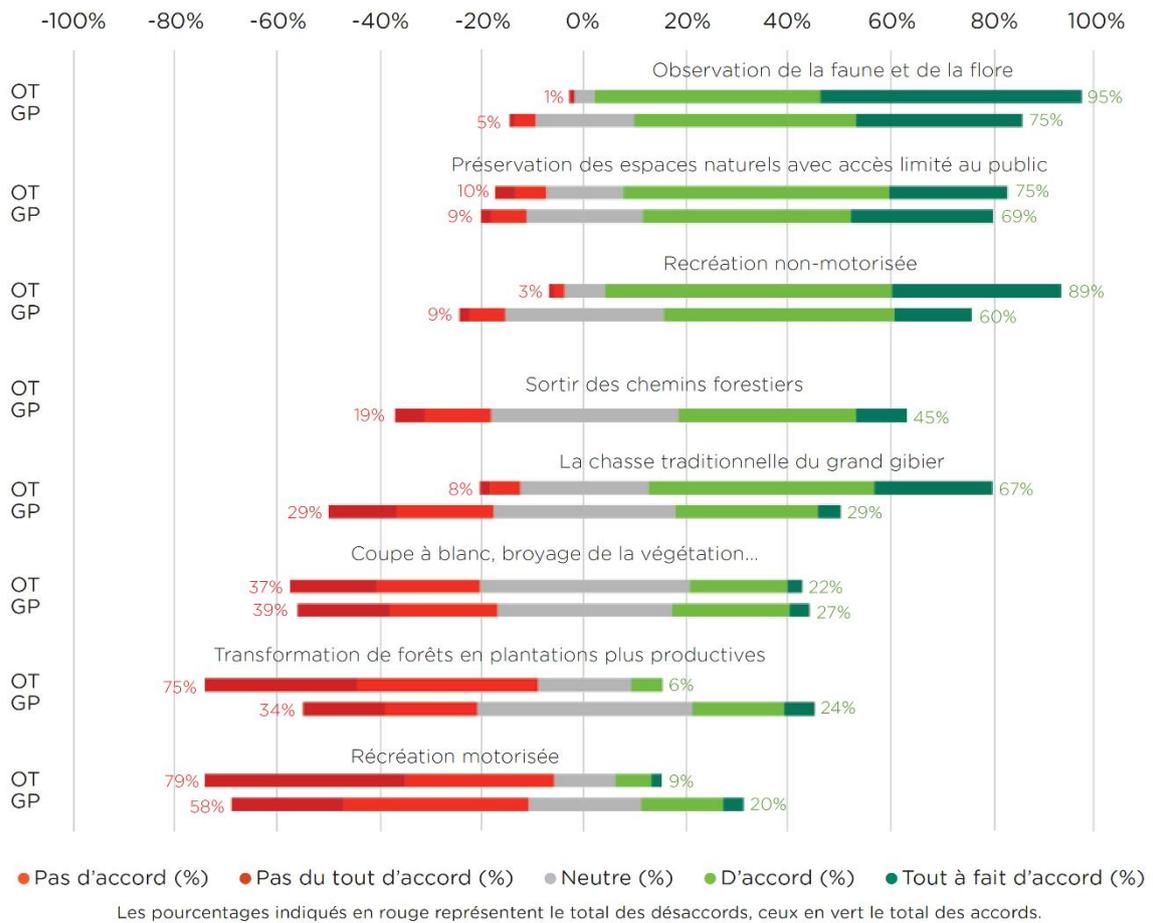
● Grand public (GP) (%) ● Parc naturel des deux Ourthes (PNDO) (%) ● Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel (PNHFE) (%)

**Figure n°6 : La forêt est importante pour ...**

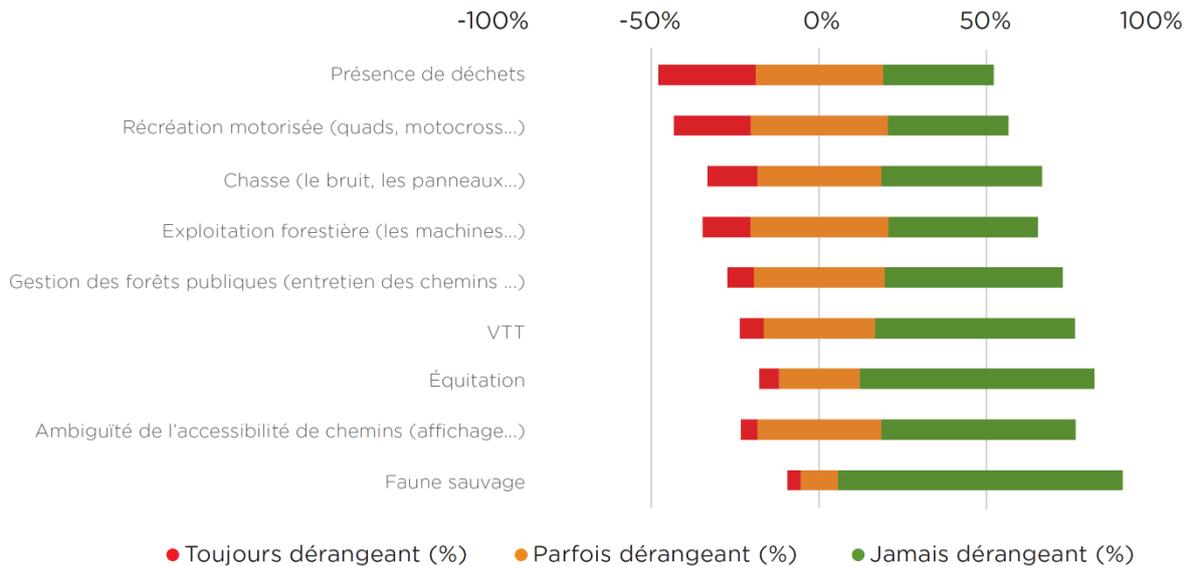


● Opérateurs Touristiques (%) ● Grand Public (%)

**Figure n°7 : Acceptabilité des usages de la forêt**

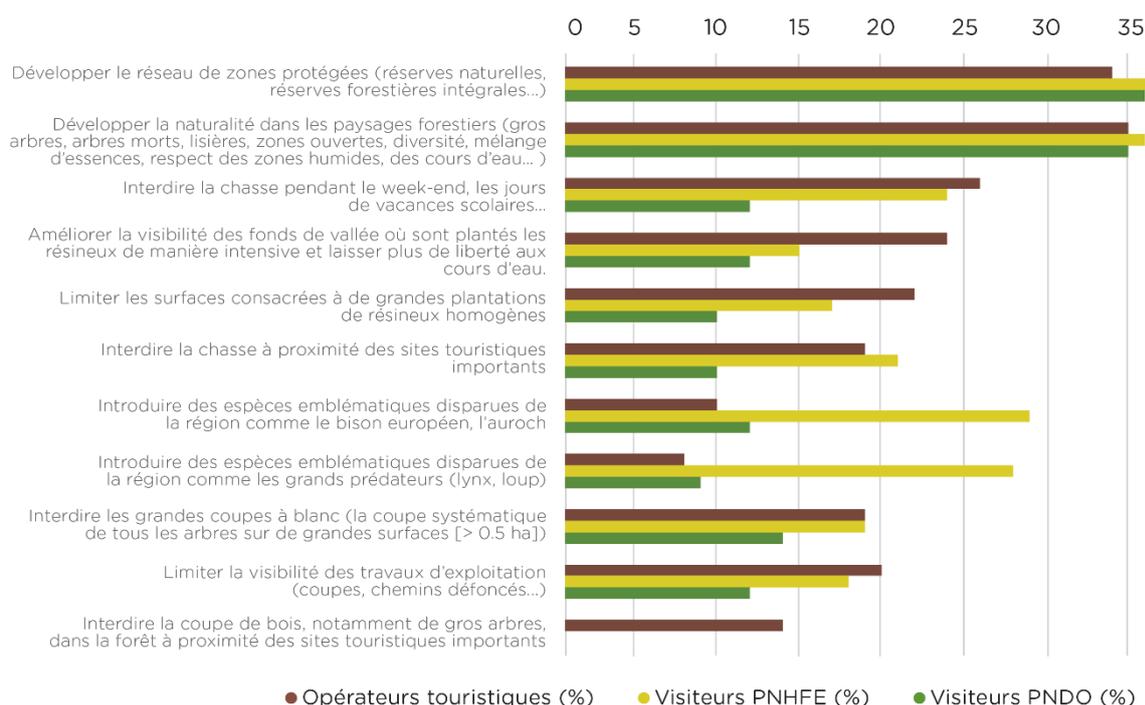


**Figure n°8 : les principaux conflits d'usages**



Les figures n°7 et 8 montrent une acceptabilité des loisirs motorisés médiocre, pratique qui se montre également propice aux conflits d'usage. Néanmoins ces données ont été recueillies dans un contexte belge, pays dont la jurisprudence liée à l'accessibilité de la forêt est moins permissive qu'en France (qui dispose de lois et jurisprudences parfois contradictoires en la matière). En effet on notera l'existence d'une enquête IPSOS datée de 2009 (1 009 répondants) qui montre une acceptabilité plus importante en France. Ainsi près d'un français sur deux jugeait que la randonnée motorisée est respectueuse de l'environnement et 53% des répondants estimait que la randonnée motorisée évite la disparition des chemins peu fréquentés (élément corroboré par l'existence d'un ancien outil proposé par le Codever : l'observatoire des chemins). L'activité est également particulièrement sollicitée mais les CSP les plus modestes en espace rural.

**Figure n°9 : Les priorités selon les répondants**



Ces informations sont complétées par l'enquête menée par le Comité Régional Olympique et Sportif Grand-Est<sup>6</sup> (échantillon de 463 habitants de la région Grand-Est) qui nous apprend plus sur les habitudes des pratiquants :

Ainsi la durée de **trajet** pour venir pratiquer une activité de pleine nature est majoritairement **compris entre 0 min et 1h** avec 78,9% de réponses. Sans surprise le moyen de transport le plus utilisé reste la voiture, puis suivent le vélo, la marche et le covoiturage. Les transports publics représentent quant à eux une part infime des habitudes des pratiquants, ce qui peut s'expliquer par la problématique du « dernier kilomètre ».

La **durée moyenne de pratique** sur site est majoritairement **comprise entre 1h et 4h** (71,9%). La pratique à la journée ne représente que 23,1% des réponses. Au-delà de la journée (pratique sur 2j ou plus), le taux de réponses n'est que de 4,9% (part de touristes sportifs venus pratiquer une ou plusieurs activités sur plusieurs jours).

<sup>6</sup> Observatoire Régional

La **fréquence** de la pratique montre un réel engouement avec 70% des répondants qui estiment pratiquer **plusieurs fois par mois**. Cette pratique a majoritairement lieu en forêt, à la campagne, en montagne et en lien avec les lacs et étangs. Les activités sont majoritairement réalisées sans encadrement (49,5% en pratique libre et 39,3% en alternance).

Paradoxalement les pratiquants préfèrent en majorité réserver l'activité de pleine nature avant de venir sur site. La recherche se fait principalement via la pratique (47,1%) puis via la pratique et la restauration associée (34,8%).

Le budget moyen des pratiquants est estimé à **50,85€** par jour et par personne (transport, restauration, activités tarifées, hébergement, etc.).

### Définition

Activités de pleine nature, activités physiques de pleine nature, sports de nature, sports de plein air, loisirs sportifs de nature, pratiques récréatives de nature, tourisme sportif... Les expressions pour parler des pratiques physiques se déroulant en milieu naturel sont nombreuses et traduisent au fil de leur utilisation une évolution des représentations de la nature et du sport au sein de notre société. Ces activités sont avant tout tournées vers le sport, le cadre étant un plus, un impératif lié à la pratique ou une philosophie du pratiquant.

*En chiffres : plus de 25M de français de 15 ans ou plus déclarent pratiquer. 57% d’hommes et 43% de femmes.*

Les activités de pleine nature sont mixées au tourisme vert. Le tourisme vert est un courant apparu en 1983 qui s’oppose au tourisme de masse. Il comprend l’écotourisme et le tourisme durable (et ses composantes, tourisme responsable, éthique, etc.). Le tourisme vert se tourne vers la proximité avec la nature et la contemplation. Les pratiquants cherchent à retrouver les choses simples, des sensations oubliées dans les grandes villes, les grands espaces, les éléments, etc. L’activité de pleine nature la plus représentative du tourisme vert est la randonnée pédestre.

### Les Activités de Pleine Nature au sein du Parc

De par son patrimoine naturel exceptionnel et ses multiples paysages, le Parc naturel régional des Ardennes dispose d’un potentiel avéré pour les offres sportives et de loisirs en milieu naturel. Ainsi, le territoire compte de façon non exhaustive :

- 3 itinéraires de Grande Randonnée (GR®) et plus d’une cinquantaine de boucles pédestres locales
- Un espace VTT-FFC de 22 circuits complétés d’itinéraires locaux
- Une EuroVelo (19) complétée d’itinéraires locaux
- Un espace trail de 12 itinéraires
- De plusieurs cours d’eau et étangs
- 8 sites de vol libre en parapente
- 5 sites d’escalade
- 2 sentiers adaptés

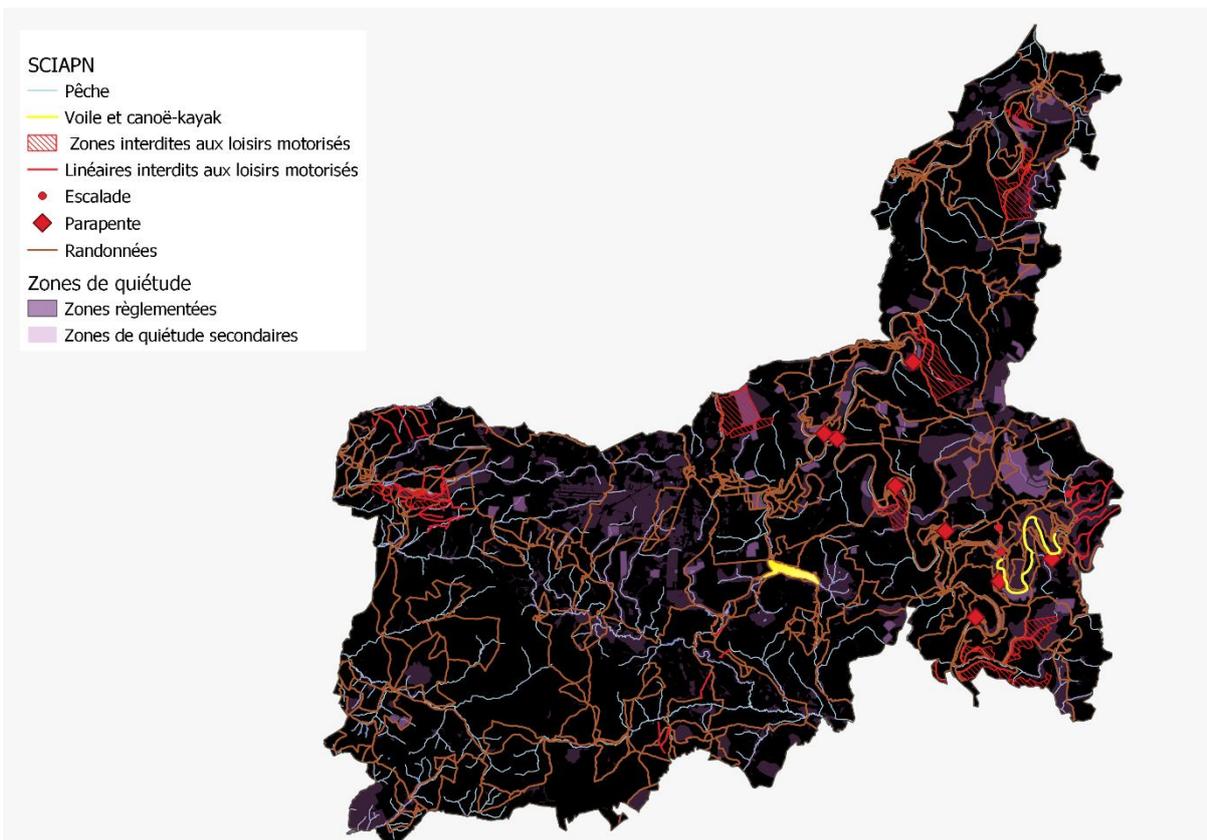


Figure n°10 : Carte de synthèse des activités de pleine nature et zones réglementées référencées sur le Parc – version du 08.02.2022

Les activités de pleine nature ont le vent en poupe. Cette tendance générale s'observe depuis la fin des années 2000 et ne cesse de se confirmer avec le développement du tourisme nature. L'année 2020, marquée par la crise du coronavirus a été un marqueur important relatif à la pratique des activités de pleine nature, avec notamment l'explosion de quelques records à l'échelle nationale notamment en termes de vélo. Ainsi, les itinéraires cyclables de « la Loire à Vélo » ont battu des records historiques avec +34% de passages de vélo en juillet et +9% sur la première quinzaine d'août, un engouement confirmé au niveau national par une fréquentation cyclable en progression de +31 % en France du 11 mai au 16 août selon Vélo & Territoires.

A l'échelle locale, l'année 2020 témoigne d'une hausse de près de 12% des passages à pied et ce malgré les nombreuses semaines de confinement. Par ailleurs, l'été 2020 a été le théâtre de faits inédits pour le territoire du Parc naturel régional des Ardennes avec la remontée de nombreux conflits d'usages sur le secteur de la Semoy, les habitants en arrivant même à se plaindre de la présence de trop nombreux touristes dans la vallée (vététistes trop nombreux et problèmes de stationnement, notamment).

La présente partie se focalisera sur les sites et itinéraires propices aux pratiques.

### Randonnée pédestre

Le territoire du Parc compte 58 itinéraires pédestres balisés répertoriés pour un total de 1 229 km.

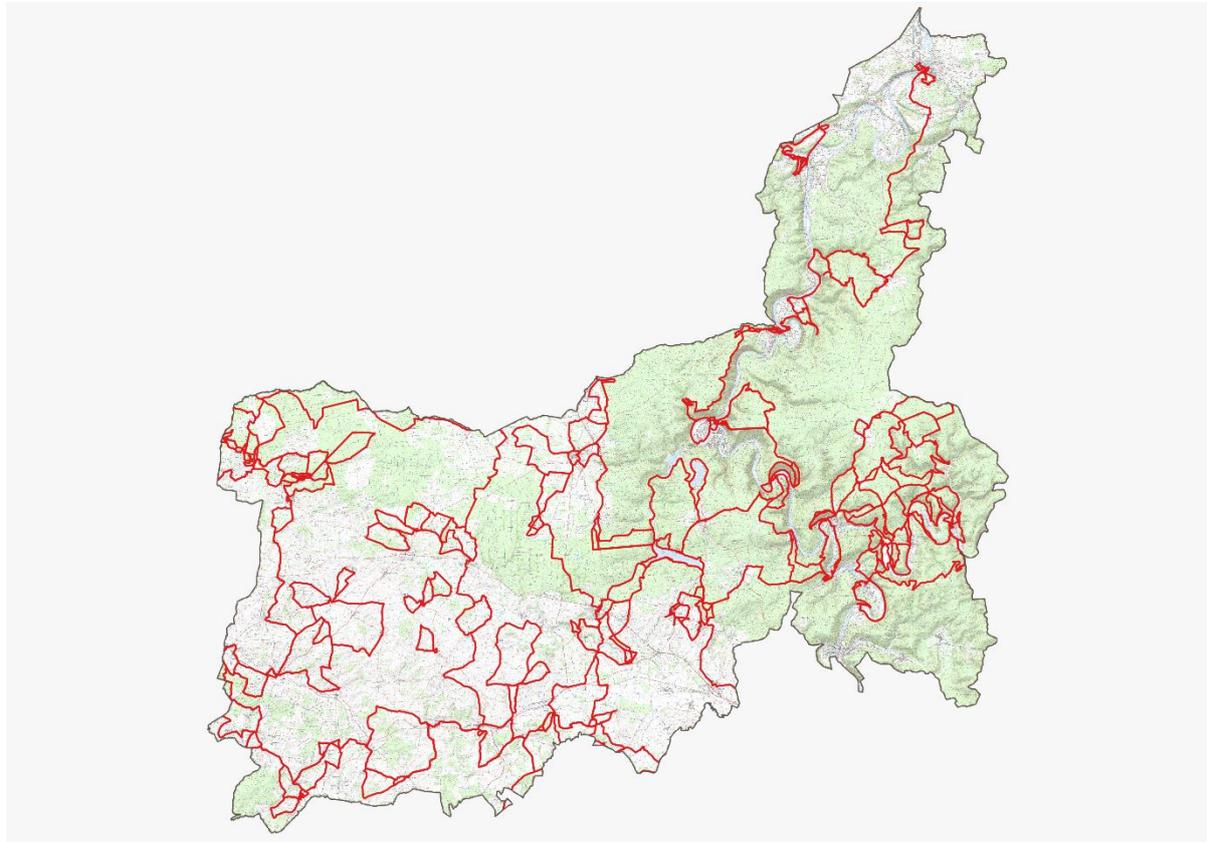


Figure n°11 : Carte de synthèse des itinéraires de randonnée référencés sur le Parc – version du 02.09.22

Ces itinéraires sont répartis comme suivant :

Tableau n°1 : répartition des itinéraires pédestres par intercommunalité

Territoires	Nombre d'itinéraires	Linéaire (km)
Transversal (plusieurs EPCI sur l'itinéraire) <sup>7</sup>	3	415,3
CC. Ardenne Rives de Meuse	12	91
CC. Vallées et Plateau d'Ardenne	9 + 1 réseau	414
CC. Ardennes Thiérache	34	450
CA. Ardenne Métropole	0	0

Divers projets sont également en cours d'étude :

- La création d'un GRP passant par la vallée de la Semoy et rejoignant Charleville-Mézières (boucle passant par Sedan et Bouillon),
- La création de sentiers d'interprétation locaux (Haybes, Fumay, Gespunsart, Sormonne...),

<sup>7</sup> GR654/12, GR16 et Grande Traversée du Parc naturel régional des Ardennes

L'offre est assez fluctuante, renouvellement des réseaux, manque d'entretien, multiplicité des maîtres d'ouvrages (associations, communes, EPCI, Parc, Conseil départemental, ...). Le maillage est en cours de solidification, après plusieurs années de mise à jour (depuis 2014) et devrait aboutir à la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Il s'agit de la pratique la plus répandue à l'échelle du Parc mais pas que.

Ainsi au sein de la Destination Ardenne, l'analyse des fréquentations touristiques au sein des espaces naturelles a conclu à une prédominance de la randonnée pédestre avec 97% des usagers sur un panel de 750 000 personnes<sup>8</sup>.

A l'échelle de la Métropole, l'analyse des marchés français, allemand et néerlandais<sup>9</sup> pour la destination France montre une appétence pour les séjours avec randonnée pédestre, avec une progression de 25 points en 10 ans (entre 2007 et 2016). Ceci constitue une tendance de fond mise en exergue via « l'effet covid » relatif à la forte hausse des fréquentations en milieux naturels suite au déconfinement de l'été 2020. Cette appétence est confirmée par un taux de pratique élevé avec plus d'un français sur deux, trois-quarts des allemands et néerlandais ayant pratiqué la randonnée pédestre au cours des 5 dernières années. Parmi eux, 35% des français, 50% des néerlandais et 66% des allemands ont réalisé un séjour ayant pour motivation principale la randonnée pédestre.

Au sein du département des Ardennes, la randonnée pédestre arrive en troisième place des activités réalisées durant les séjours des visiteurs. 35% des visiteurs pratique la randonnée quelle que soit sa forme. Ce ratio s'élève à 50% pour les touristes, soit environ 160 000 visiteurs en 2020<sup>10</sup>.

A l'échelle du Parc, l'observatoire de l'itinérance douce entre 2018 et 2020 montre une tendance à la hausse avec +35,84% de passages sur la période<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> Source : L'écotourisme en Ardenne – Rapport 5 – Une Estimation de la fréquentation touristique dans les espaces naturels de l'Ardenne en utilisant de nouvelles technologies

<sup>9</sup> Source : Les clientèles du tourisme de randonnée pédestre – Etude des marchés français, allemand et néerlandais – Editions ATOUT-France 2019

<sup>10</sup> Source : chiffres clés du tourisme Ardennais 2020

<sup>11</sup> Ardenne Ecotourism – Observatoire de l'itinérance douce 2018-2020 – Parc naturel régional des Ardennes, 2021

Cette pratique est ainsi la plus grande vitrine du territoire en termes de pratiquants comme d'offres. On notera également l'existence du maillage Ardenne Ecotourism, développé dans le cadre du projet Interreg du même nom. Ce maillage transfrontalier n'est pas entièrement balisé mais est validé par conventions avec les propriétaires en vue d'être utilisé pour la création d'offres vitrine :

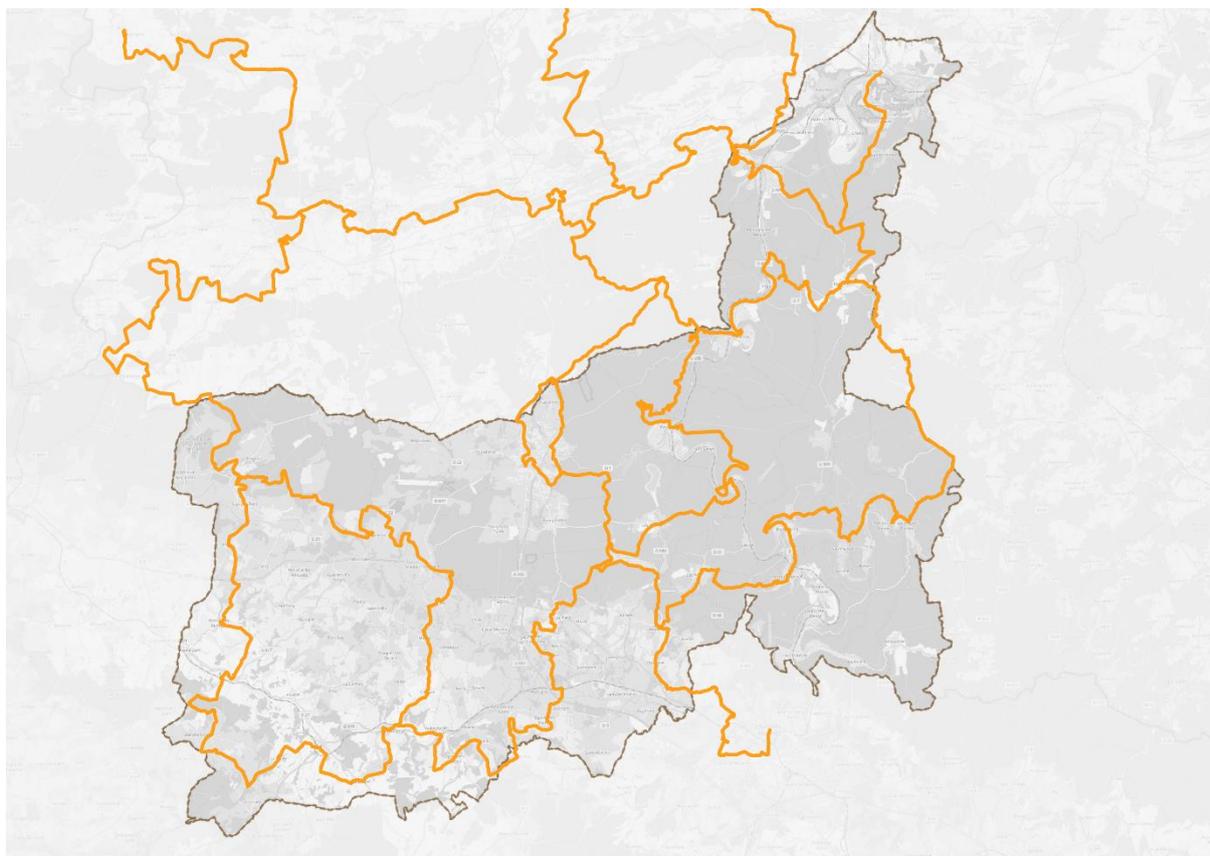


Figure n°12 : Carte du maillage pédestre transfrontalier Ardenne Ecotourism

Les itinéraires vitrine (non balisés) créés par le projet :

- <https://www.visitardenne.com/fr/les-routes-touristiques/randonnee-sivry-rance-vieilles-forges>
- <https://www.visitardenne.com/fr/les-routes-touristiques/randonnee-pedestre-montherme>

Outre le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, l'animation de la pratique est, sur le territoire du Parc, assurée par 4 clubs affiliés à la Fédération Française de Randonnée Pédestre<sup>12</sup>, et 14 associations<sup>13</sup> et clubs de marche. On observe également la présence d'une Maison des Randonnées à Haybes, sous gestion de la commune et de la Fédération Française des Sports Populaires. Les collectivités et les offices tourisme contribuent également à faire vivre la pratique (développement, entretien, promotion, ...).

<sup>12</sup> Club alpin français des Ardennes, Groupe randonnée Ardennaise, Randonnée Calcéenne, Les Joyeux Godillots de la Lyre

<sup>13</sup> Nord-Est Randonnée, Les Godasses vertes Renwezennes, Association des marcheurs d'Eteignières, Rando Rouvroy, Rando Viroquoise, Ardenne Nature Découverte, Si nous marchions, Les Gadouilleux de la Semoy, Le Dabou, Ardennes Haybes Forest Rando, Entente cyclo-vtt et marcheurs de la Goutelle, Les Marcheurs de l'Ardoise, Les Harçouilles, Club sportif COVEMA.

La gestion des itinéraires est principalement assurée par les collectivités locales (EPCI et communes). La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse dispose de deux agents dévolus à l'entretien des itinéraires ; la gestion se fait donc entièrement en régie (en dehors des travaux de gros œuvre). La Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne passe par des prestations d'entretien avec une entreprise d'insertion. La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole passe quant à elle par des contrats d'entretien avec diverses associations. Enfin la Communauté de Communes Ardennes Thiérache, qui est en cours de finalisation de son réseau, envisage de faire appel à des prestataires de service (associations en entreprises d'insertion).

On notera également le rôle primordial du Conseil départemental, responsable de la constitution et l'animation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Actuellement le PDIPR n'est plus à jour. Le Conseil départemental souhaite remettre à jour ce document stratégique prochainement (dans l'attente de la finalisation des réseaux d'itinéraires en cours dans certaines communautés de communes ardennaises).

Le balisage utilisé est variable mais tend globalement vers les consignes édictées par la FFRP.

#### Quels impacts ?

- Impacts possible sur les **habitats, la faune et la flore** en cas de non respect des sentiers balisés
- **Erosion des sols** sur certains secteurs liée aux flux trop importants
- **Pollutions** (déchets, stationnement en milieu naturel, etc.)
- **Incendies** (bivouac sauvage)
- **Conflits d'usage** avec les autres pratiques et usagers

## Le vélo tout terrain

Le territoire compte 32 itinéraires balisés de randonnée en VTT répertoriés pour un total de 447km, dont 31 itinéraires et 403 km sont inclus à l'espace VTT-FFC n°136 Vallées de Meuse et Semoy. Le 32<sup>ème</sup> itinéraire, d'une longueur de 40 km correspond à la voie vive, reliant Rocroi à Bogny-sur-Meuse.

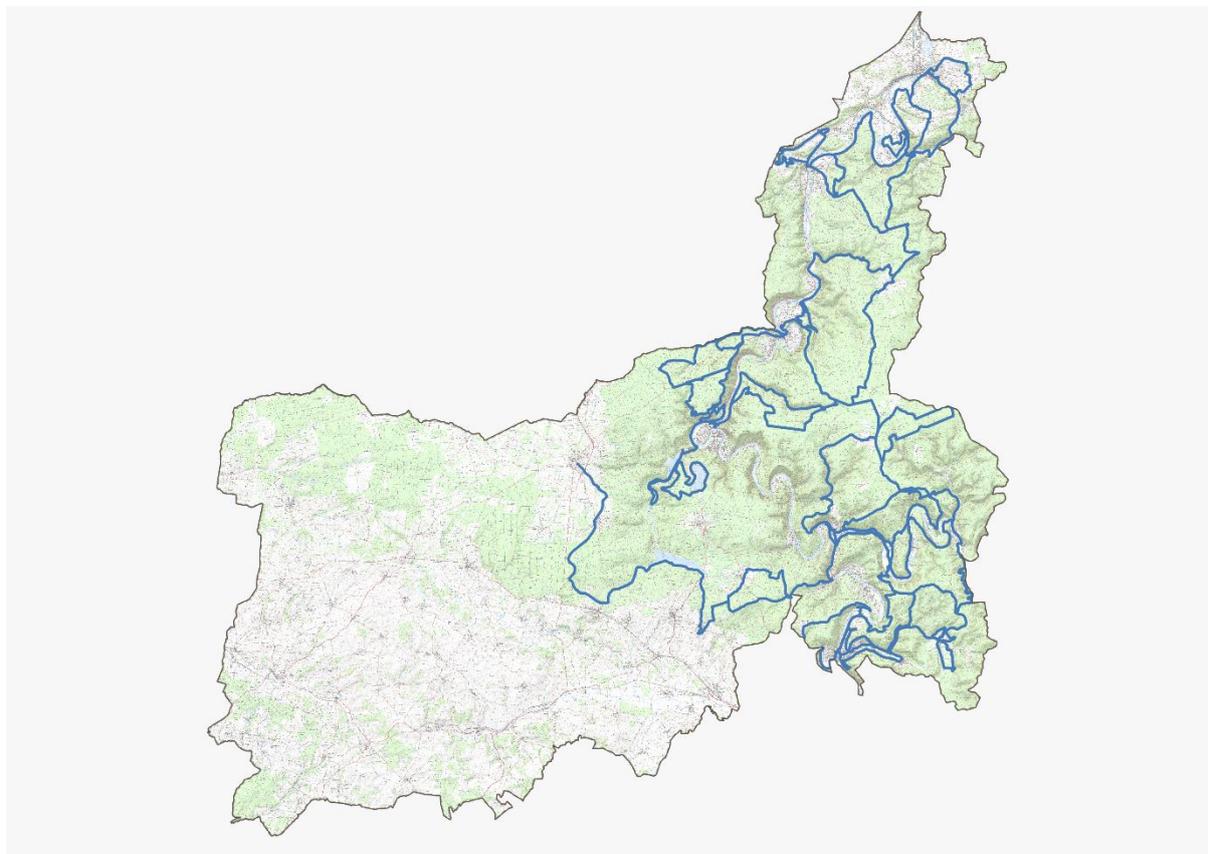


Figure n°13 : Carte de synthèse des itinéraires de vtt référencés sur le Parc – version du 05.01.22

Ces itinéraires sont répartis comme suivant :

Tableau n°2 : répartition des itinéraires de VTT par intercommunalité

Territoires	Nombre d'itinéraires	Linéaire (km)
CC. Ardenne Rives de Meuse	17	191
CC. Vallées et Plateau d'Ardenne	10	188
CC. Ardennes Thiérache	0	0
CA. Ardenne Métropole	5	68

Nous ne disposons pas de données de fréquentation suffisantes pour tirer des conclusions statistiquement fiables. Néanmoins le nombre de pratiquants semble accentuer en accord avec les observations des Offices de Tourisme, sur le terrain et via l'explosion du nombre de conflits d'usage sur certains secteurs. Cette augmentation relève de plusieurs facteurs : le développement du VTT à assistance électrique impliquant un élargissement des profils usagers, le développement des activités connexes au VTT dit classique, tel que le fat bike et l'enduro, et enfin l'effet covid.

A noter la réalisation d'une enquête usagers relative aux pratiquants de VTT réalisée par le Semoy VTT Club en 2016 (1 015 répondants). Cette dernière révèle dresse le profil type du pratiquant :

Il a entre 18 et 40 ans, il s'agit d'un homme, originaire de France résidant dans le Grand-Est et exerçant une activité salariée. Il connaît l'enduro mais n'a en général jamais participé à

l'enduro de la Semoy. Il exerce en majorité l'Enduro et le All Mountain. Il a déjà pratiqué dans la vallée de la Semoy avec une fréquence d'une à 2 fois par an (47%) ou plus.

Sa pratique est généralement journalière (60.7%) ou sur 2 jours (26.6%). S'il reste plusieurs jours il dort généralement en camping, gîte ou en hôtel. Il vient généralement entre amis (60%).

En matière d'offre, 99% des répondants souhaiteraient la création d'un Bike Park orienté enduro (et éventuellement descente), équipement pouvant former un argument de poids pour demeurer plus longtemps ou venir plus souvent sur le territoire (94,5%). L'offre devrait alors proposer buvette, restauration, vente de matériel/réparation et hébergement.

On peut aussi noter le développement des trottinettes tout terrain. A ce jour, il n'existe pas d'itinéraire dédié, les pratiquants utilisant les itinéraires VTT ou pédestres.

Divers projets sont également en cours d'étude :

- Création d'un espace VTT-FFC enduro en vallée de la Semoy (19 itinéraires) ;
- Création d'un espace VTT à Signy-le-Petit ;
- L'itinéraire de la Sormonne ;
- Refonte de l'espace VTT-FFC n°136 Vallées de Meuse et de Semoy ;
- Le projet de Bike Park du projet BOURKE : projet préfectoral ayant pour objectif de mobiliser toutes les énergies afin d'augmenter la résilience du territoire sur les plans environnemental, social et économique via la dynamisation et le développement de l'offre cyclable.

On notera également l'existence du maillage Ardenne Ecotourism, développé dans le cadre du projet Interreg du même nom. Ce maillage transfrontalier n'est pas entièrement balisé mais est validé par conventions avec les propriétaires en vue d'être utilisé pour la création d'offres vitrine :

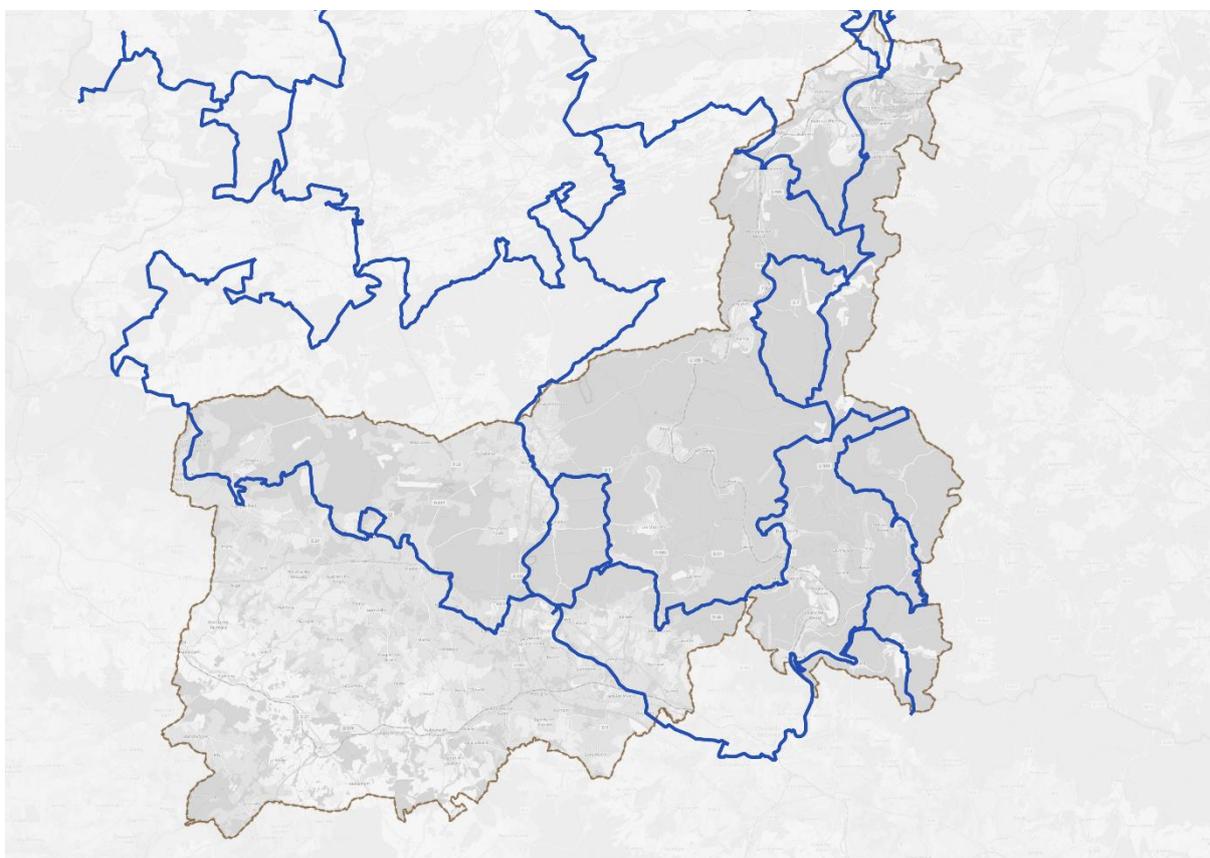


Figure n°14 : Carte du maillage transfrontalier VTT Ardenne Ecotourism

Les itinéraires vitrine (non balisés) créés par le projet :

- <https://www.visitardenne.com/fr/les-routes-touristiques/circuit-vtt-ardennes-etoile-la-perle>
- <https://www.visitardenne.com/fr/les-routes-touristiques/vtt-fagnes-thierache-ardenne>
- <https://www.visitardenne.com/fr/les-routes-touristiques/vtt-echappee-vers-la-meuse>

L'animation du VTT sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes est assurée par 5 associations et clubs<sup>14</sup> tournés préférentiellement vers le VTT (nombre d'autres proposent des animations vélo, VTT et randonnée pédestre). Les collectivités, le Parc, et les offices tourisme contribuent également à faire vivre la pratique (développement, entretien, promotion, ...).

Par ailleurs, Le Parc naturel régional des Ardennes a attribué 6 bornes de rechargement électriques rapide (1 à Liart, 1 à Signy-le-Petit, 1 au lac des Vieilles-Forges, 1 à Monthermé, 1 à Haybes et une à Fromelennes) et installera une 7<sup>e</sup> borne à la maison du Parc prochainement.

### Quels impacts ?

- Impacts sur les **habitats, la faune et la flore** en cas de non respect des sentiers balisés
- **Erosion des sols** sur certains secteurs liée aux flux trop importants, les VTT ayant un coefficient d'érosion plus élevé que les piétons, notamment en cas de freinage et chassage des roues sur les sols peu épais ou d'ornièrage sur les sol épais et humides.
- **Pollutions** (déchets)
- **Incendies** (bivouac sauvage et collisions)
- **Conflits d'usage** avec les piétons sur les parties pentues (risque de collision lié à la vitesse) et les loisirs motorisés (emprunt à rebour des descentes et ornièrage)

---

<sup>14</sup> Semoy VTT Club, Etoile cycliste Fumacienne, Mawhot MTB, Raid Ardennes VTT

---

## Le vélo

---

Le territoire du Parc comprend 103 km d'itinéraires cyclables balisés, soit 2 voies vertes : l'EuroVelo 19 (83km) et la voie verte Trans-Semoysienne (20km). Le premier est réparti sur 3 intercommunalités (à l'échelle du Parc : Ardenne Rives de Meuse, Vallées et Plateau d'Ardenne, Ardenne Métropole), tandis que le second se situe exclusivement au sein de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

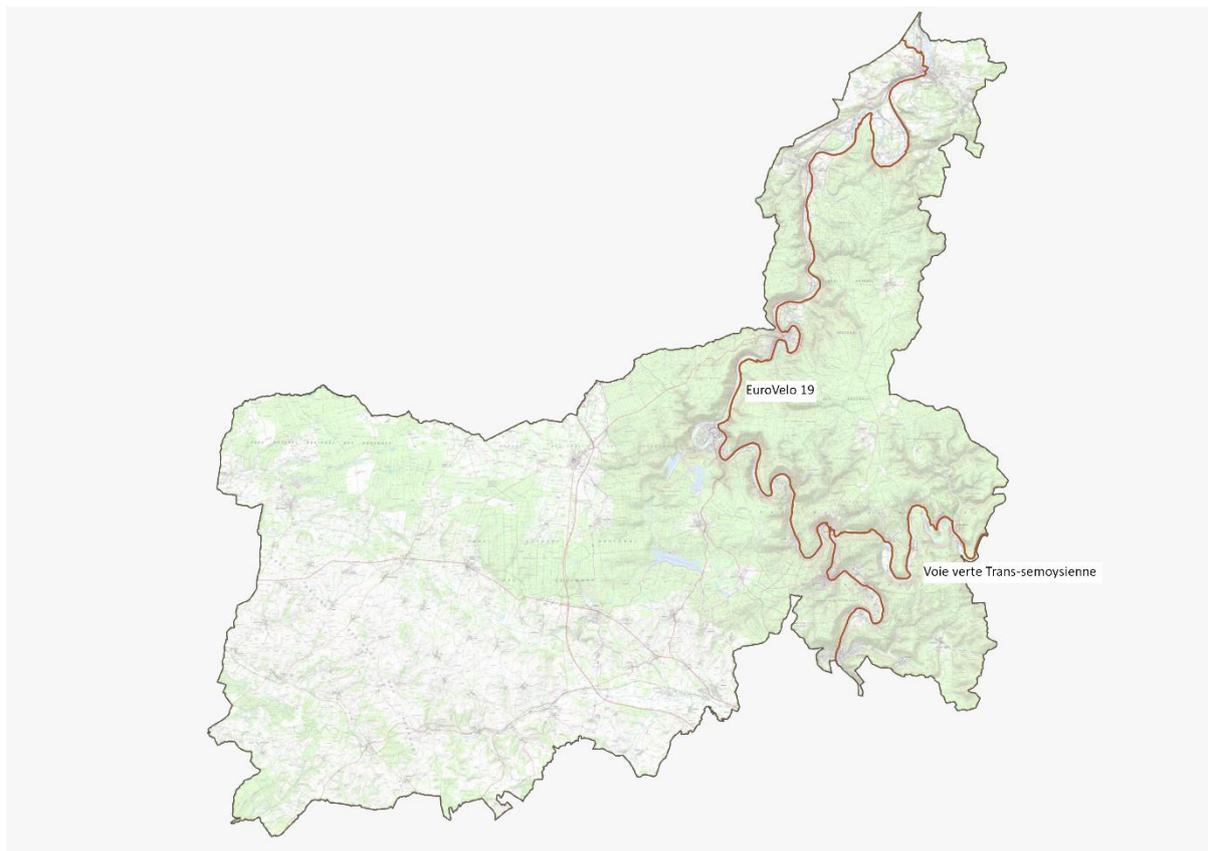


Figure n°15 : Carte de synthèse des itinéraires cyclables référencés sur le Parc – version du 01.08.22

Outre ces itinéraires une jonction entre Givet et Dion en cours de réalisation dans le cadre du projet Interreg ArdenneCyclo.

L'observation des fréquentations<sup>15</sup> sur l'EuroVelo 19 (4 compteurs à Givet, Haybes, Bogny-sur-Meuse et Moncty-Notre-Dame), montre une utilisation importante de ces axes avec un nombre de passages annuels situé entre 182 000 et 201 000. Entre 2018 et 2020, on observe une légère baisse des fréquentations de l'ordre de 6,29% liée à plusieurs facteurs (la canicule de 2019 qui a un fort impact sur la pratique et l'effet d'appel suite à la labellisation EuroVelo qui s'essouffle (printemps 2018). Cette observation locale est cependant anecdotique compte tenu des tendances nationales montrant une hausse de 15% des fréquentations depuis 2016<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Ardenne Ecotourism – Observatoire de l'itinérance douce 2018-2020 – Parc naturel régional des Ardennes, 2021

<sup>16</sup> Chiffres clés du tourisme à vélo 2020 – Vélo & territoires

La gestion de l'EuroVelo 19 est partagée entre divers acteurs : Consortium de la Meuse à Vélo en ce qui concerne la stratégie internationale, le Conseil départemental des Ardennes en ce qui concerne le développement et l'entretien de l'itinéraire et les intercommunalités dans le cadre du Club Voie Verte, les Communes traversées pour ce qui est des tronçons en voirie partagée, VNF en matière d'entretien des berges. Pour la voie verte Trans-Semoysienne, celle-ci est intégralement gérée par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

Divers projets de dynamisation sont en cours sur le territoire tels que :

- La mise à jour des RIS le long de l'EV19 par le Conseil départemental des Ardennais.
- Le projet préfectoral BOURKE visant notamment à développer les services le long des axes cyclables.
- L'offre fluo Grand-Est sur la ligne Charleville-Mézières / Givet (année test 2022) visant notamment à promouvoir l'offre touristique à deux pas des gares.

On notera également l'existence du maillage Ardenne Ecotourism, développé dans le cadre du projet Interreg du même nom. Ce maillage transfrontalier n'est pas entièrement balisé mais est validé par conventions avec les propriétaires en vue d'être utilisé pour la création d'offres vitrine :

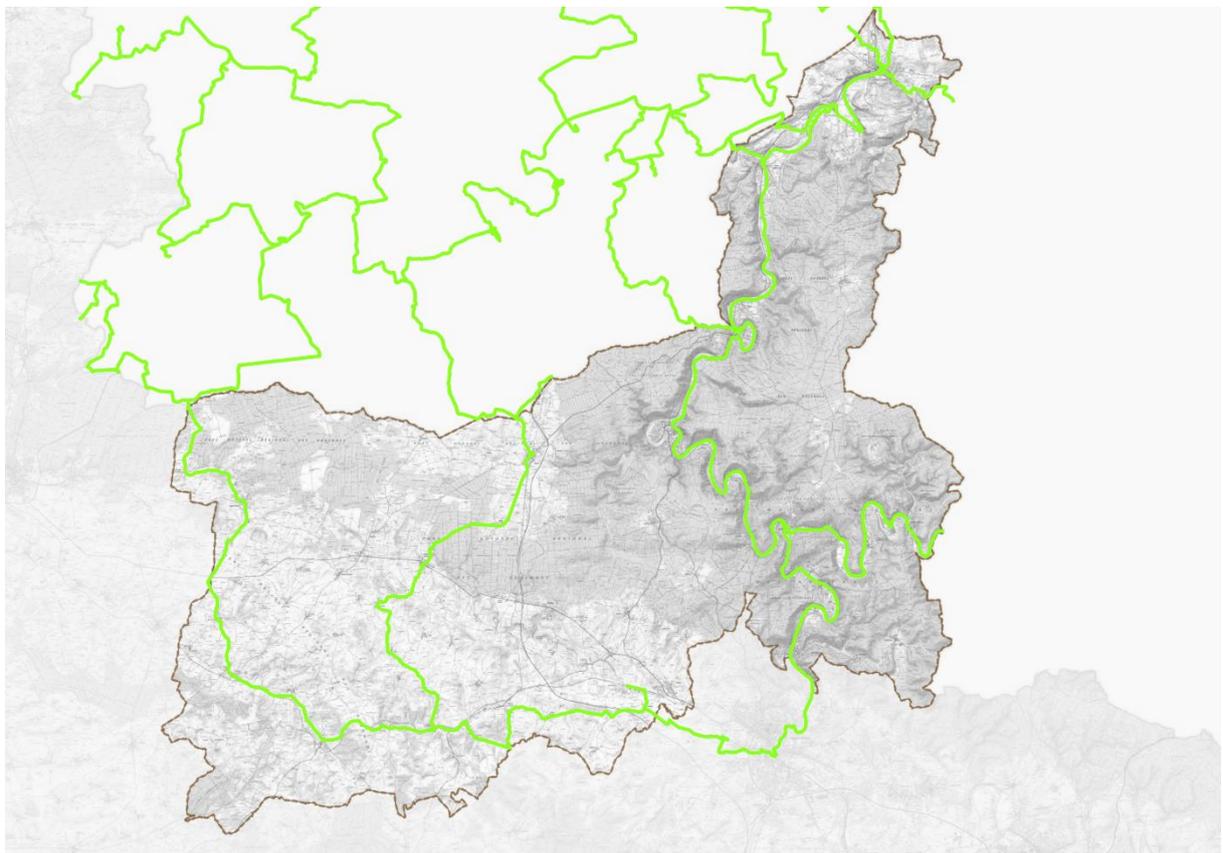


Figure n°16 : Carte du maillage transfrontalier cyclable Ardenne Ecotourism

L'itinéraire vitrine (non balisés) créé par le projet :

- <https://www.visitardenne.com/fr/les-routes-touristiques/velo-cacasse>

Ainsi que divers tracés référencés sur le site <https://randonnee-ardennes.com/>

L'animation du vélotourisme et cyclotourisme sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes est assurée par 10 associations et clubs<sup>17</sup>. Les collectivités, et les offices tourisme contribuent également à faire vivre la pratique (développement, entretien, promotion, ...).

#### Quels impacts ?

- **Pollutions** (déchets)
- **Incendies** (bivouac sauvage)
- **Conflits d'usage** avec les piétons (vitesse)

#### Trail

Le territoire du Parc compte 12 itinéraires de trail partiellement balisés (itinéraires verts et bleus) répertoriés pour un total de 214 km.

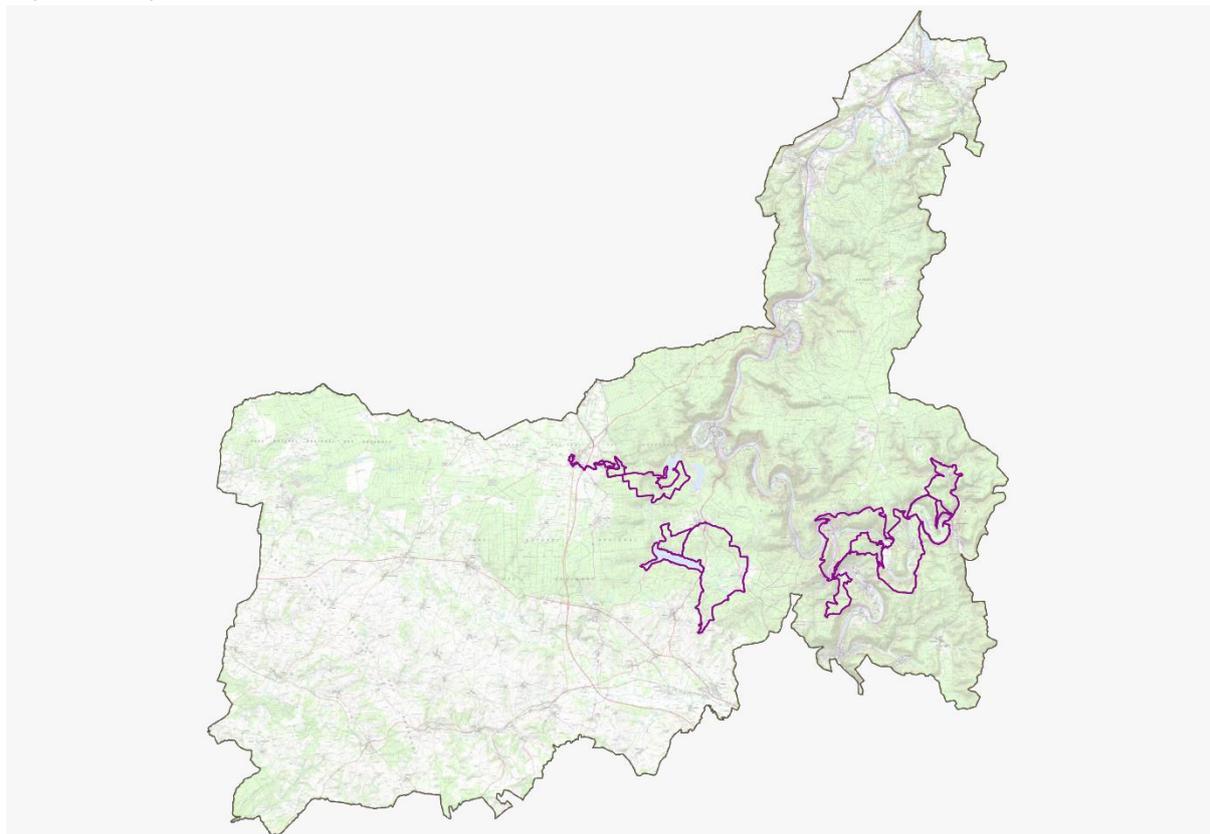


Figure n°17 : Carte de synthèse des itinéraires de trail référencés sur le Parc – version du 01.08.22

L'ensemble de ces itinéraires se situe sur le territoire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne. Par ailleurs, la Ville de Charleville-Mézières étudie actuellement la faisabilité de création d'un espace trail.

Nous ne disposons pas de chiffre pour le territoire mais nous pouvons observer à l'échelle nationale une hausse du nombre de traileurs de l'ordre de 5 à 10 % par an. Néanmoins, on peut observer qu'en 2018 le nombre de traileurs était estimé à 1,65 M en France<sup>18</sup>. Par ailleurs, la pratique connaît un essor important depuis une dizaine d'années et génère la multiplication des courses et équipementiers.

<sup>17</sup> Comité départemental du cyclisme des Ardennes, Union vélo Club de Charleville-Mézières, Cyclo Givet Club, Comité départemental de cyclotourisme, Ardennes Offroad, Comité cycliste du circuit des Ardennes, Etoile Cycliste Fumacienne, Cyclo Nouzonville Ardennes, Pointe Evasion, Chooz Devant.

<sup>18</sup> Source Observatoire du Running

La gestion de l'espace trail est assurée par la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne en coordination avec les associations locales de coureurs.

L'animation du trail sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes est assurée par 5<sup>19</sup> clubs et associations. Les collectivités et les offices tourisme contribuent également à faire vivre la pratique (développement, entretien, promotion, ...).

### Quels impacts ?

- Impacts possible sur les **habitats, la faune et la flore** en cas de non respect des sentiers balisés
- **Erosion des sols** sur certains secteurs liée aux flux trop importants
- **Pollutions** (déchets, stationnement en milieu naturel, etc.)
- **Incendies** (bivouac sauvage)
- **Conflits d'usage** les autres pratiques et usagers

---

### Randonnée équestre

---

Le territoire du Parc compte 3 itinéraires équestres balisés répertoriés pour un total de 62 km.

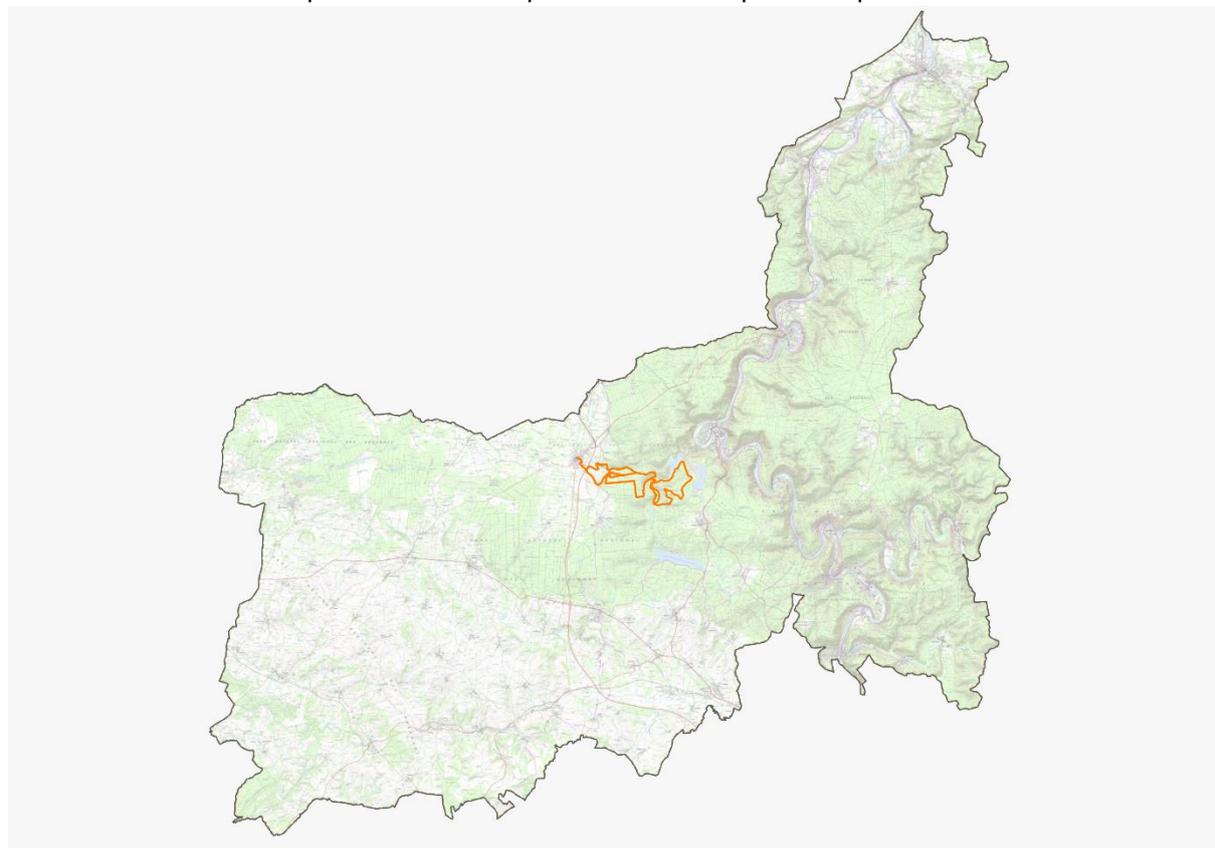


Figure n°18 : Carte de synthèse des itinéraires équestres référencés sur le Parc – version du 01.08.22

L'ensemble des itinéraires est localisé sur la commune de Rocroi.

Par ailleurs il existe un projet de variante de la « Via d'Artagnan » (itinéraire européen) passant par Rocroi, mais cet itinéraire n'a pas vocation à être balisé pour le moment.

---

<sup>19</sup> K Raid Ardennes, Athlétic Bélair Club, AC Gespunsart Neufmanil, Local Club Monthermé, Rocroy Sports Nature

Avec environ 650 000 licenciés en 2017 (saison 2016-2017), la Fédération Française d'Équitation (FFE) est la quatrième fédération sportive en France, derrière le football (1,8 millions de licenciés en 2016), le tennis (1 million de licenciés) et le basketball (660 000 licenciés).

La population de cavaliers se compose essentiellement de femmes : elles représentent 8 licenciés sur 10, soit plus de 530 000 licenciés, ce qui fait de la FFE la première fédération sportive féminine en France. L'équitation attire surtout les adolescentes puisque plus de 60% de la population cavalière a moins de 15 ans, les cavaliers étant plutôt plus âgés<sup>20</sup>.

L'équitation est en léger recul depuis 2012 (-8%) mais le nombre de cavaliers reste important (2018) avec près de 2,2 millions. Néanmoins la pratique de randonnée n'est pas la plus représentative des actifs (licenciés). A contrario une enquête datant de 2017 montre un engouement pour la pratique avec 53% de répondants favorables.

Nous ne disposons pas de chiffre à l'échelle du territoire.

L'animation du tourisme équestre sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes est assurée par 12<sup>21</sup> clubs et associations. Les Comité Départemental de Tourisme Equestre et les Offices de Tourisme contribuent également à faire vivre la pratique (développement, entretien, promotion, ...).

#### Quels impacts ?

- Impacts possible sur les **habitats, la faune et la flore** en cas de non respect des sentiers balisés
- **Erosion des sols** sur certains secteurs liée aux flux trop importants
- **Pollutions** (déchets)
- **Incendies** (bivouac sauvage)
- **Conflits d'usage** avec les loisirs motorisés principalement

---

#### Loisirs motorisés

---

Il n'existe pas d'itinéraire dédié aux loisirs motorisés<sup>22</sup> sur le territoire.

Pour rappel :

- D'une part les chemins ruraux font partie du domaine privé de la Commune et sont affectés à l'usage public (L.161 du code rural). Son usage et sa destination peuvent être affectés par l'inscription au PDIPR ou au PDIRM, sinon le code rural exige un principe de circulation générale et continue. Ce principe s'applique également aux loisirs motorisés dans le cas où une commune souhaiterait interdire la pratique sur un chemin rural cela ne pourra être fait sans justification liée à la sécurité ou à l'environnement (code des collectivités territoriales). Pour qu'il soit valide, l'arrêté devra répondre à plusieurs critères. Le PNR peut fournir un modèle d'arrêté aux communes qui le souhaitent pour assurer la conformité de l'arrêté.

---

<sup>20</sup> IFCE - Observatoire économique et social du cheval (OESC)

<sup>21</sup> Association des cavaliers de Chooz, Relais équestre d'Harcy, Les écuries du taillis, Les éperons viroquois, l'Amicale équestre de Renwez, Les P'tits sabots de Beaulieu, Groupement des randonneurs équestres des Ardennes, Association les attelages de la Semoy, Ecuries des sources, Graine de cavalier, Les écuries du Mont Hédin, Les randonneurs des Rièzes.

<sup>22</sup> Motos trail, motos trial, quads, 4\*4, ssv, buggy

- D'autre part le Code de l'Environnement (articles L362-1 à 362-8) interdit la circulation de véhicules à moteur en dehors des voies classées dans le domaine public routier et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules motorisés. Le Code forestier (Article R163-3) interdit quant à lui tout véhicule situé hors routes et chemins ouverts à la circulation en forêt sous peine d'amende.
  
- Dans les Ardennes les chemins forestiers sont pour la plupart interdits à la circulation et nombre de chemins ruraux passant par les forêts publiques furent déclassés au fil des années.

Principales références réglementaires :

Tableau n°3 : règles en matière de loisirs motorisés

Les dispositions impératives	Les dispositions supplétives	Exceptions au principe d'interdiction
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi du 03/01/1991 dite Loi Lalonde, codifiée dans l'article L.362-1 du Code de l'Environnement.</li> <li>• Code de la voirie routière définissant les statuts des voies de circulation.</li> <li>• Code rural relatif à la définition et aux statuts des chemins ruraux.</li> <li>• Code Général des Collectivités Territoriales relatif au pouvoir de police L.2213-4 et L.2215-3</li> <li>• Code forestier : prescriptions particulières relatives à la protection de la forêt (R.163-6)</li> <li>• Code de l'Environnement notamment en ce qui concerne les études d'incidence Natura 2000.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulaire OLIN du Ministre de l'Environnement du 06/09/2005 et son complément du 13/12/2011 (instruction du gouvernement) donnant orientation pour le contrôle de la réglementation en vigueur (NOR : DEV1132602J).</li> <li>• Code de l'urbanisme définissant les règles cadrant les conditions d'aménagement des terrains de loisirs motorisés.</li> <li>• Code du sport définissant les terrains de loisirs motorisés, manifestations et qualifications.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'article L.362-1 du Code de l'Environnement autorise les véhicules utilisés pour une mission de service public, et ceux utilisés à des fins professionnelles.</li> <li>• L'article L362-2 du Code de l'Environnement précise que l'interdiction n'est pas opposable à la propriété.</li> <li>• L'article L362-2 du Code de l'Environnement et l'article L.311-4 du Code du Sport relatifs aux PDIRM et au PDESI.</li> </ul>

Ainsi le Parc a analysé<sup>23</sup> les chemins ruraux du territoire :

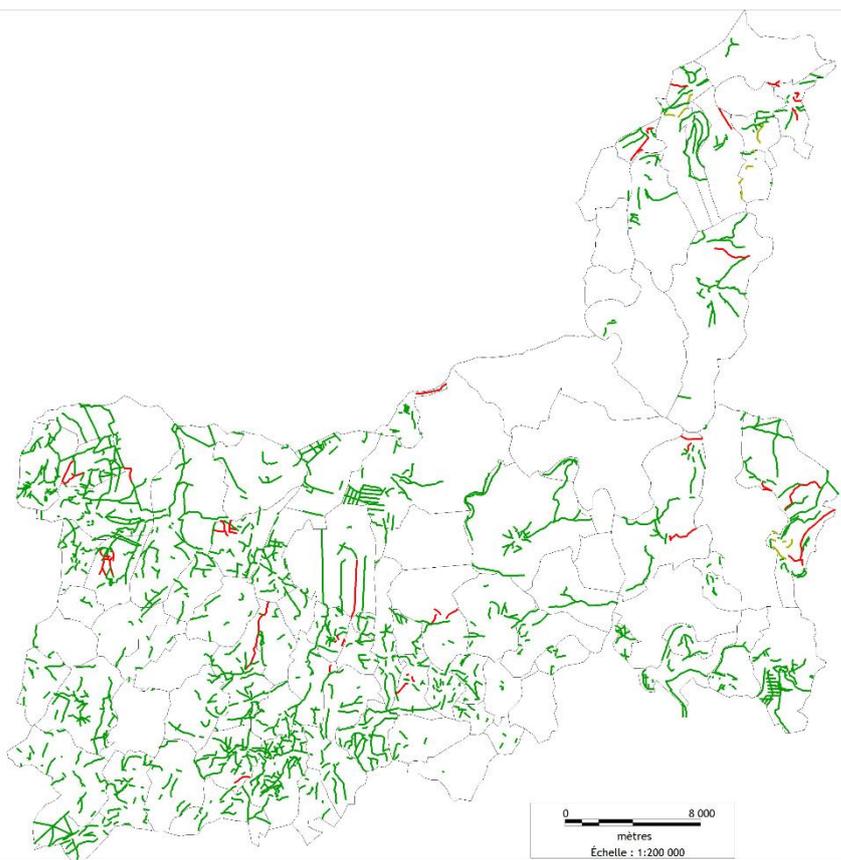
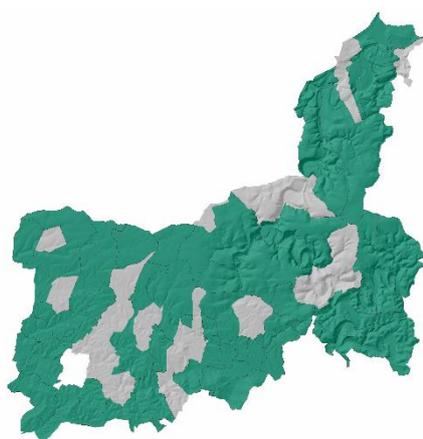


Figure n°19 : Synthèse des chemins ruraux du territoire - 2014  
 En vert : faible enjeu environnemental / Orange : enjeux modérés / Rouge : forts enjeux

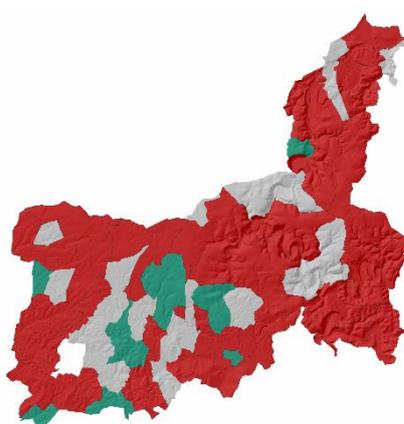
Cette première analyse met en avant un manque de continuité flagrant des itinéraires possibles sans passer par la voirie publique routière ordinaire et les routes départementales (routes plutôt boudées par les pratiquants qui recherchent un environnement naturel).

Cette carte est à mettre en exergue des résultats d’enquêtes menées auprès des maires à la même période (2013-2014) :

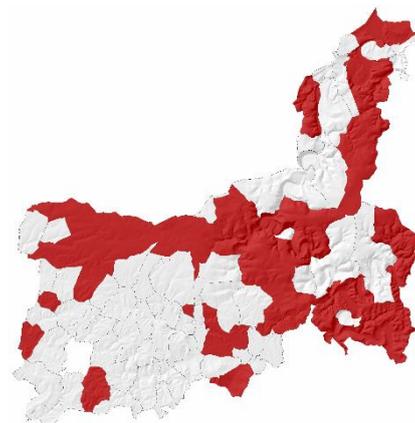
Figure n°20 : représentation cartographique des résultats d’enquête - 2014



En vert : Communes ayant répondu à l’enquête



En rouges : nuisances perçues  
 En vert : présence constatée mais sans nuisance notable



En rouge : secteurs où des passages sont enregistrés au moins une fois par semaine

<sup>23</sup> 2013-2014

On observe ainsi une différence notable entre ce qui est autorisé et la pratique réelle. Divers arrêtés ont donc été passés pour interdire l'accès à certains chemins ruraux et zones à forts enjeux environnementaux ou problèmes de sécurité. Afin de répondre à la demande croissante des usagers, le Conseil départemental a acté courant 2016 la création d'un PDIRM<sup>24</sup>. Les premiers travaux, réalisés en concertation avec l'Office Nationale des Forêt conduirent à l'étude de faisceaux dérogatoires au code de l'environnement, autorisant le passage de véhicules motorisés sur certains sentiers forestiers.

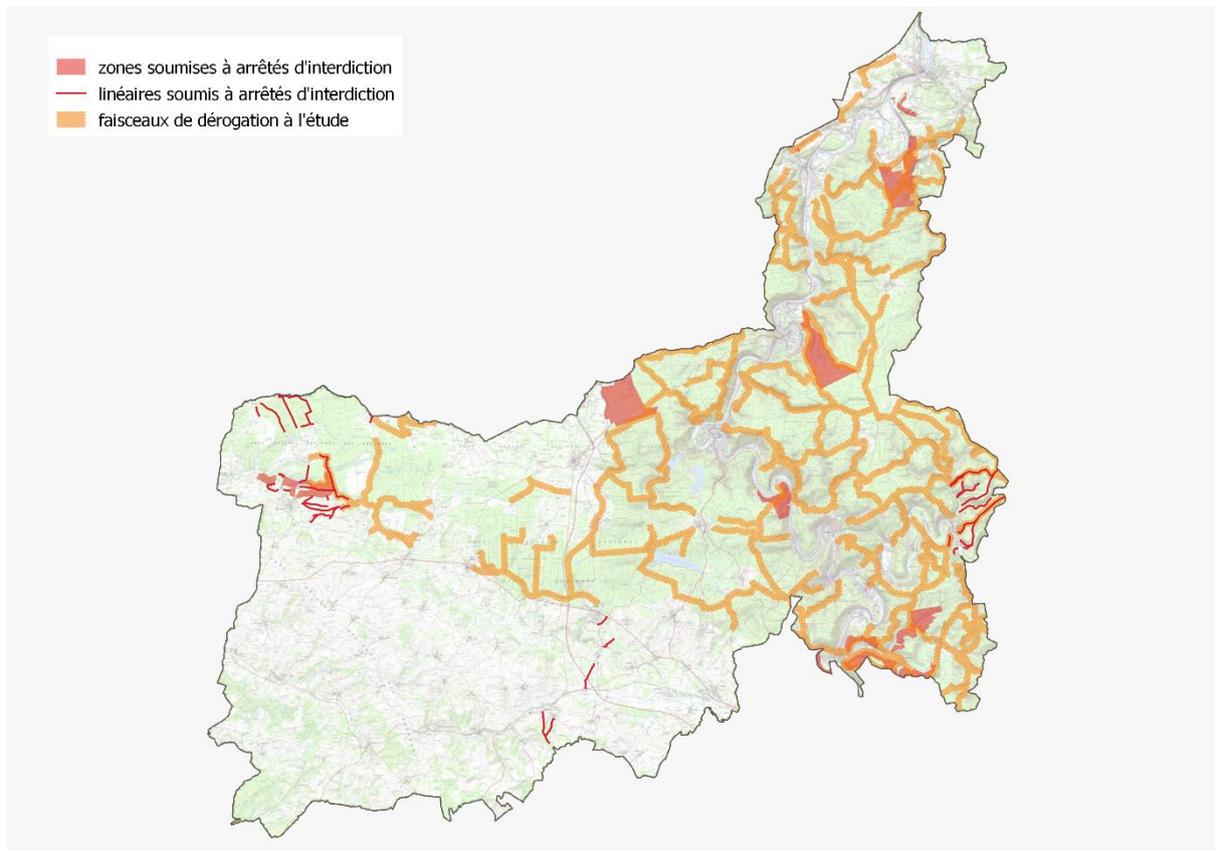


Figure n°21 : Carte de synthèse des arrêtés de circulation référencés et faisceaux dérogatoires à l'étude – version du 01.08.22

Néanmoins ce projet est à l'arrêt depuis et ne prend pas en compte tous les éléments (itinéraires d'autres pratiques, zones de quiétude, vulnérabilité à l'érosion des sols, etc.).

Nous ne disposons pas d'enquête précise quant à la pratique, d'autant plus que, dans les vallées, les retours des riverains sont multipliés par l'effet de résonance (un seul véhicule pouvant être entendu par plusieurs centaines de personnes ce qui exacerbe l'impression d'omniprésence des véhicules motorisés). Néanmoins, des débordements ont été observés que ce soit le passage sur des secteurs interdits, des comportements dangereux et des dégradations importantes sur les chemins (ornièrage).

Pour prévenir les mauvais comportements, une charte des bonnes pratiques des loisirs motorisés a été initiée en 2014 et a recueilli la signature de 5 associations. Cette charte a cela dit ses limites car elle n'engage que les acteurs du territoire recevant les pratiquants, alors qu'il existe une pratique organisée par des agences étrangères (Belgique et Pays-Bas) qui échappent à toute concertation.

<sup>24</sup> Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisée

Sur d'autres Parc naturels régionaux la gestion des loisirs motorisés se présente selon deux courants :

- Le suivi stricte des dispositions impératives : réglementation de la pratique ;
- L'animation de la pratique via des actions de sensibilisation, d'information et la mise en place de circuits, terrains et parcours permanents, les manifestations, les randonnées motorisés et les pratiques encadrées contre rémunération.

La pratique ne dispose pas de promotion institutionnelle, seul le Comité départemental de motocyclisme des Ardennes et 10 associations<sup>25</sup> spécialisées gèrent l'animation de la filière sur le territoire.

#### Quels impacts ?

- Impacts sur les **habitats, la faune et la flore** en cas de non respect des sentiers balisés et nuisances sonores
- **Erosion des sols**
- **Pollutions** (déchets, huiles, etc.). A noter que le risque lié aux huiles tend à disparaître compte tenu de la démocratisation des moteurs à injection et de l'émergence des véhicules électriques.
- **Incendies** (moteurs thermiques / sécheresse)
- **Conflits d'usage** avec les autres pratiques et usagers

---

<sup>25</sup> Rallye auto club Rimogne, Holeshot Racing Club, Ardennes aventure Off Road, Les gadouilleux de la Semoy, Motocross de la vallée de la Meuse, Rocquad, Moto verte Ardennes Rando, Motosport 08, Rando Quad 08, Rimogne OffRoad.

## Escalade

Le territoire du Parc compte 5 sites d'escalades répertoriés :

- La Roche aux Corpas coupé en deux secteurs par la RD31
- Le Roc La Tour à Monthermé
- La Roche aux Corbeaux à Les Hautes-Rivières (Linchamps)
- Le massif de la grive à Monthermé
- Les 4 fils Aymon (course d'arête en accès permanent)

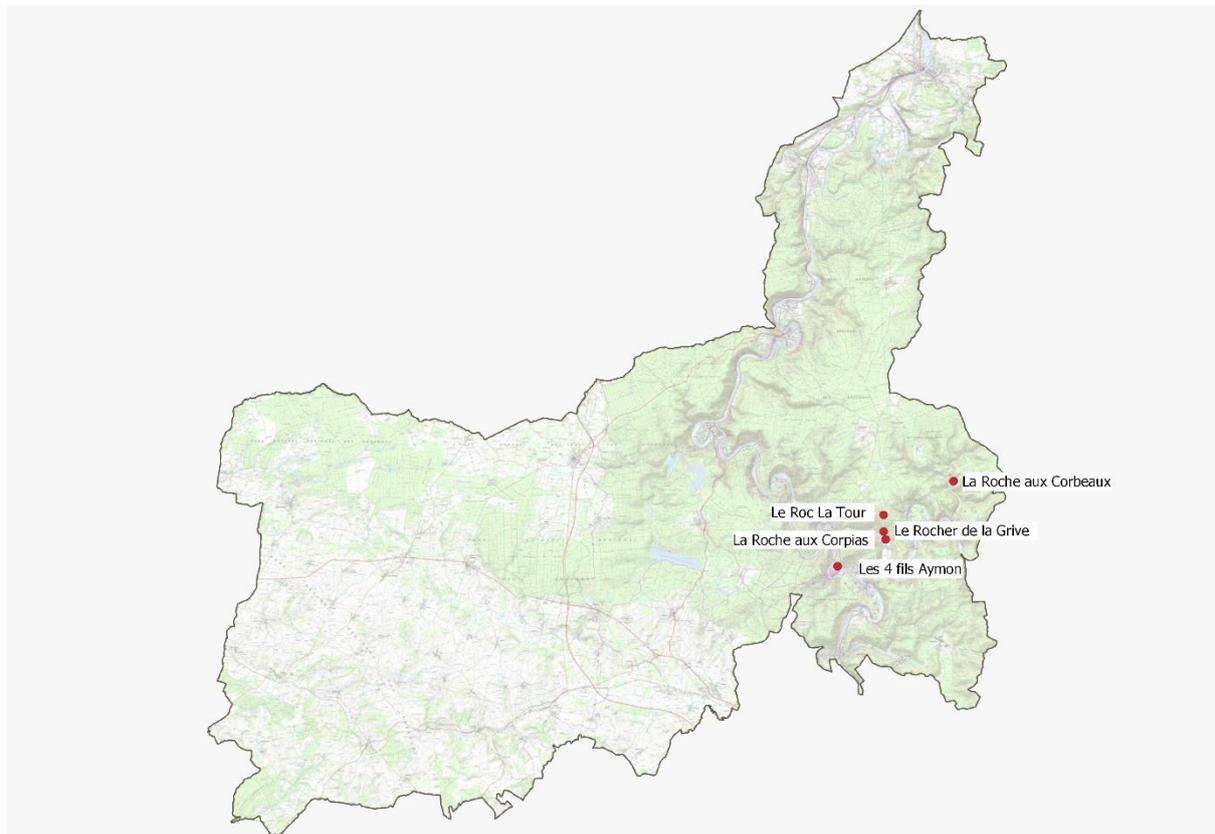


Figure n°22 : Carte de synthèse des sites d'escalades référencés sur le territoire – version du 01.08.22

L'ensemble de ces sites se situe sur le territoire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne et sont tous classés en terrain d'aventure (considérant qu'il existe également des sites de découverte, sportifs et de rappel).

On notera aussi l'existence d'un ancien site d'escalade à Fumay (fermé pour des questions de sécurité) et la tenue de rares événements éphémères de type via cordata sur le site des 4 fils Aymon. Par ailleurs divers projets de développement sont à l'étude : ouverture d'un nouveau site à Fumay (qui vise le classement en site sportif), équipement d'un parcours sécurisé à Revin, équipement d'une via ferrata/cordata à Haulmé, création de parcours ludiques au sein de « Charlemont, Citadelle de Givet ». Nous ne possédons pas de chiffres clés quant à la pratique sur le territoire, considérant le faible nombre d'adhérents à la Fédération Française d'Escalade (110 000). Néanmoins l'observation physique montre un réel intérêt pour les sites du territoire, que ce soit par les clubs locaux, avec lesquels le PNR des Ardennes conventionne (enjeux Natura 2000, ZPS du Plateau Ardennais), ou par

des pratiquants provenant de l'extérieur (néerlandais, belges, départements français limitrophes, Alsace, Normandie, etc. estimés à plusieurs centaines de personnes par an).

A titre indicatif les clubs ardennais comptent à eux trois environ 170 licenciés.

A noter qu'un panneau de sensibilisation lié à la présence possible du Faucon Pèlerin sur le site des Corpas est en cours de réalisation.

L'animation est assurée par la FFME, la FFCAM, le Comité Territorial Marne-Ardenne Montagne-Escalade et par 3 clubs et associations<sup>26</sup> et un prestataire (Aventure Evasion). Les collectivités et les Offices de Tourisme contribuent également à faire vivre la pratique (entretien, promotion, ...), notamment via la distribution du topoguide édité par le club de Vrigne-Meuse (disponible en vente à l'Office de Tourisme de Monthermé).

#### Quels impacts ?

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Impacts sur les <b>habitats et la faune</b> en cas de non respect des voies et nuisances sonores</li><li>- <b>Pollutions</b> (déchets)</li></ul> |
|--|

---

<sup>26</sup> Le Club Alpin des Ardennes (FFE), Fumay Grimp, club de Vrigne-aux-Bois

## Parapente

Il existe 8 aires de parapente sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes. A noter que le site de Joigny-sur-Meuse, situé sur un terrain privé mis à la vente pourrait disparaître hors préemption.

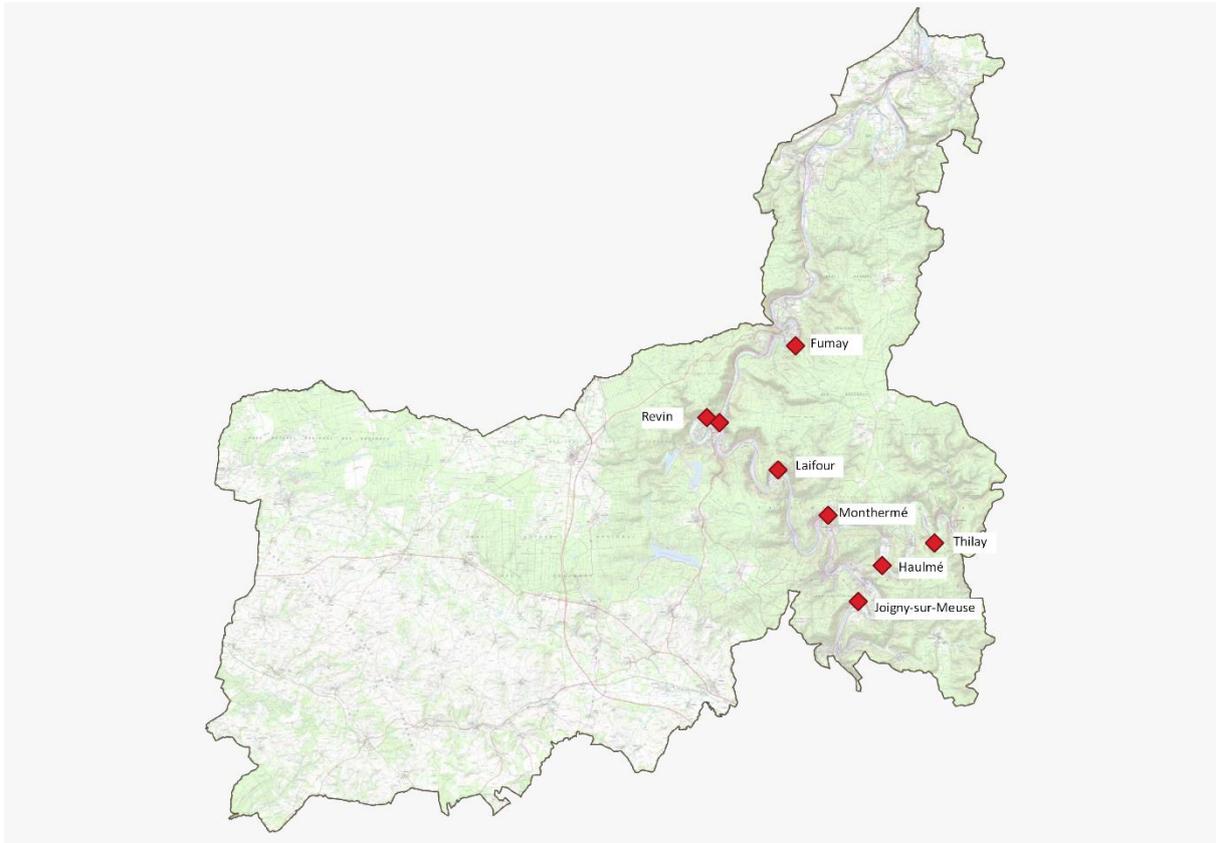


Figure n°23 : Carte de synthèse des aires de parapente référencées sur le Parc – version du 01.08.22

On observe ainsi 5 sites sur le territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne et 3 sites sur le territoire d'Ardennes Rives de Meuse. A noter que l'ensemble des sites sont couverts par convention avec le Parc (enjeux Natura 2000 ZPS du Plateau Ardennais) et qu'ils sont équipés (départs/arrivées) de panneaux d'informations liés à la présence possible du Faucon pèlerin. Les associations ont mis en place des zones d'évitement en cas de présence de nids de Faucons. Cela dit, il est déploré un certain manque de communication relatif au suivi des sites et à la présence de faucons. Ces zones d'évitement sont ainsi activées par défaut ce qui peut impacter le vol local notamment (pratique consistant à rester sur un seul site. A noter également l'existence de deux autres pratiques : la distance et le « marche et vol »).

Nous ne disposons pas de données d'observation quant à la pratique et aux fréquentations. On précisera néanmoins que la FFVL développe actuellement un outil de suivi.

L'animation de la filière est assurée par la Fédération Française de vol libre, l'association Pointe Ardennes Parapente et l'association Icarus.

### Quels impacts ?

- Impacts sur les **habitats, la faune et la flore** en cas de non respect des sentiers d'accès et des voies aériennes

Il n'y a que deux itinéraires dédiés référencés sur le territoire pour un total de 2,6 km. Les voies vertes sont aussi globalement praticables pour les personnes en situation de handicap moteur (EuroVelo 19 – 83km, et Transsemoyienne entre Monthermé et Nohan-sur-Semoy – 15 km).

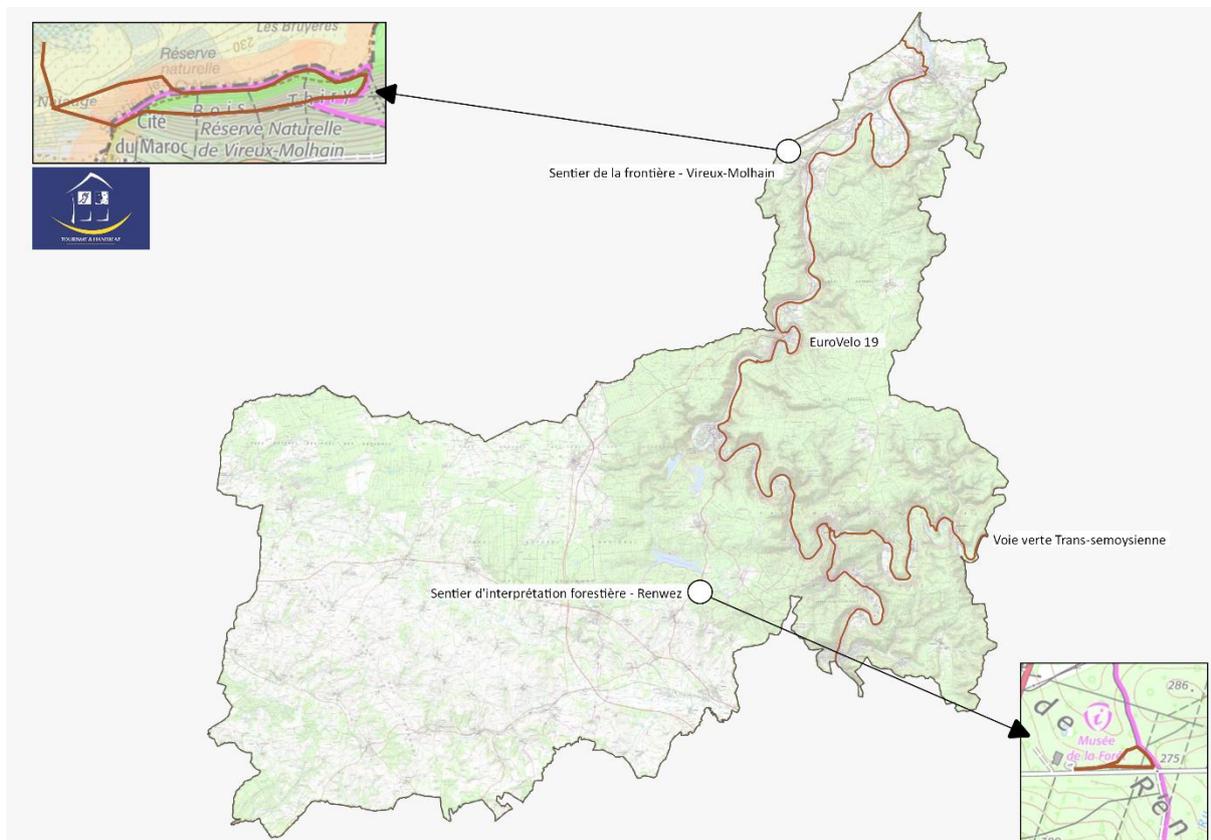


Figure n°24 : Carte de synthèse des itinéraires adaptés aux personnes en situation de handicap – version du 01.08.22

L'un des itinéraires se situe à Renwez (CC Vallées et Plateau d'Ardenne), à quelques pas du Musée de la Forêt et de la Maison du Parc. Cet itinéraire de 600 m a vocation à être prochainement labellisé pour les 4 classes de handicap (moteur, visuel, auditif et cognitif).

L'autre itinéraire se situe à cheval entre Vireux-Molhain (cité du Maroc ; CC Ardenne Rives de Meuse) et Mazée (Be). Cet itinéraire de 2 km est labellisé Tourisme et Handicap et Access-i pour les fonctions auditives et cognitives.

Ces itinéraires sont récents, aucune observation n'a donc été réalisée. Néanmoins ils n'ont pas été créés par hasard mais pour répondre à une demande forte sur le territoire<sup>27</sup>.

Par ailleurs on note la présence de couloirs d'accessibilité sur la plage du lac des Vieilles-Forges, ainsi que l'existence de places de pêche accessible à proximité du Hameau des Vieilles-Forges (08500 Les Mazures).

<sup>27</sup> Albatros, Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales, Maison départementale des personnes handicapées, Etablissements ou Services d'Aide par le Travail, Instituts Médicoéducatifs.

## Quels impacts ?

- Impacts plus ou moins notables sur les **habitats, la faune et la flore** considérant les aménagements nécessaires à l'accueil des publics en situation de handicap.
- Les espaces aménagés peuvent, de fait, être restreints à certains usages.
- **Pollutions** (déchets)

## La chasse

La chasse en battue dans le Département des Ardennes est ouverte de façon générale du 1er octobre au 28 février. Celle-ci n'est autorisée au maximum que 20 jours par saison dont deux jours au maximum par semaine. 15 jours sont fixes et doivent être définis dans un calendrier déposé impérativement avant le 15 septembre à la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes (FDC08). 5 de ces 20 jours peuvent être libres, mais doivent néanmoins faire l'objet d'une déclaration obligatoire préalable.

Exception : en forêts domaniales, les sociétés de chasse n'ont pas la possibilité de rajouter des jours dans leur calendrier.

NB : Attention, les battues dans les champs de maïs ne nécessitent pas de déclaration préalable.

La chasse en battue sur le territoire du Parc concerne le grand gibier : sanglier, cerfs, chevreuils et daims. Une chasse en battue est signalée par la pose de panneaux précisant notamment la mention « Chasse en cours » sur les principaux accès de la zone chassée et par le port d'un gilet fluorescent (orange) par les participants à la battue (obligatoire).

Pour les autres chasses, des dates d'ouverture et de fermeture sont spécifiques à chaque espèce chassable. Un arrêté préfectoral est consultable sur le site Internet de la FDC08 ou de la Direction Départementale des Territoires des Ardennes (DDT08).

Dans l'objectif de prévenir les conflits d'usage en période de chasse, le Parc naturel régional des Ardennes a mis en place, en partenariat avec la FDC08 un calendrier des dates de chasse sur son territoire. Les dates sont récupérées sur la base du volontariat des sociétés de chasse. La présence des dates de chasse sur ce calendrier en ligne ne dispense pas des mesures d'affichage habituelles.

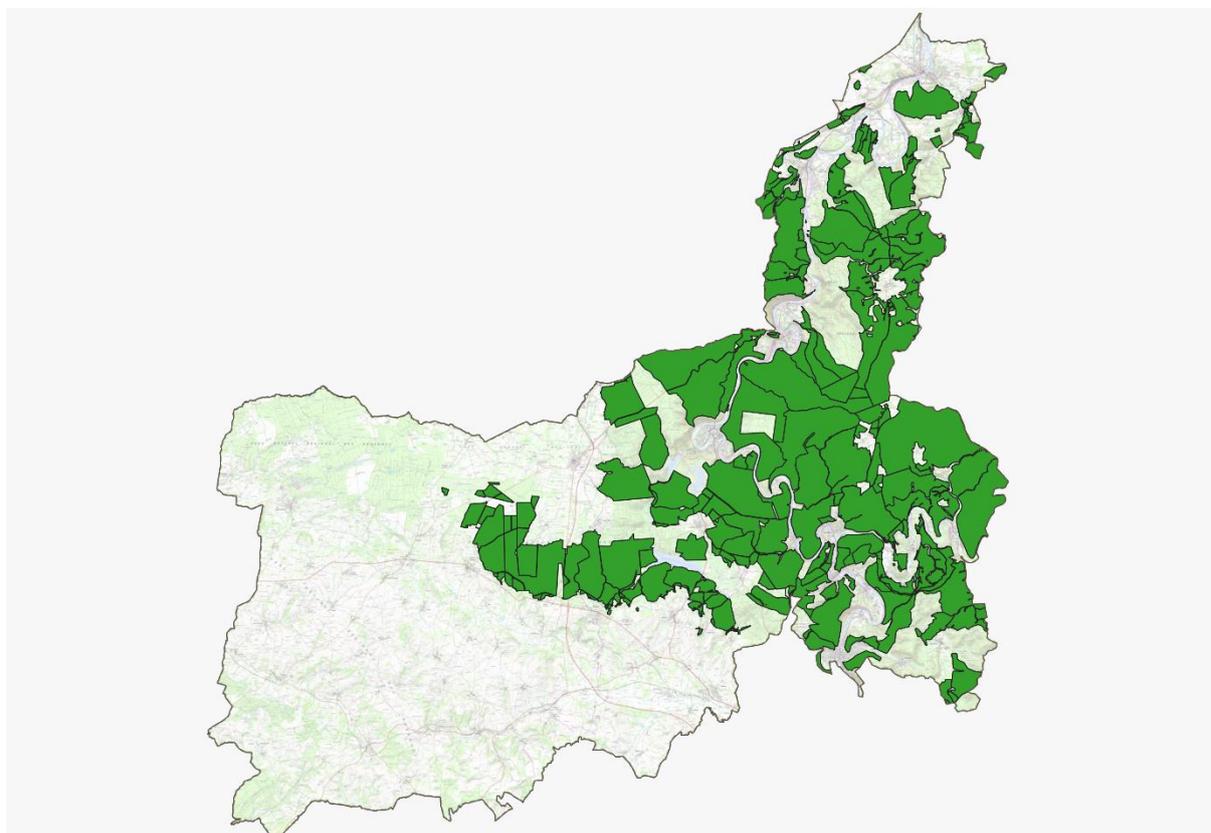


Figure n°25 : Parcelles de chasse référencées sur le calendrier numérique – version du 01.08.22

En 2021-2022, 37 000 ha étaient couverts par le calendrier des dates de chasse avec plus de 60 sociétés consultées. D'un point de vue visibilité, ce calendrier numérique est une réussite dans la mesure où, sur la période courant du 01/10 au 28/02, il compte 10 500 recherches.

## Loisirs nautiques<sup>28</sup>

Parmi les loisirs nautiques pratiqués sur le Parc, le canoë-kayak et la voile sont les plus représentatifs. Si la voile se cantonne au lac des Vieilles-Forges (08500 Les Mazures), le canoë-kayak est pratiqué sur l'ensemble de la Meuse (sans zone spécifique). Sur la Semoy cependant, l'activité se concentre entre Les Hautes-Rivières et Tournavaux. Le canoë-kayak est également pratiqué sur le lac des Vieilles-Forges et sur la Faux (stage en eaux vives réservé aux licenciés). La nage en eau libre est également pratiquée sur le Parc au sein du lac des Vieilles-Forges et dans la Meuse principalement. Enfin l'aviron est pratiqué à Givet et sur le lac des Vieilles-Forges. On note également l'activité de tourisme fluvial, non pas considérée comme une activité de pleine nature mais ayant un impact notable sur les activités nautiques partageant le même espace.

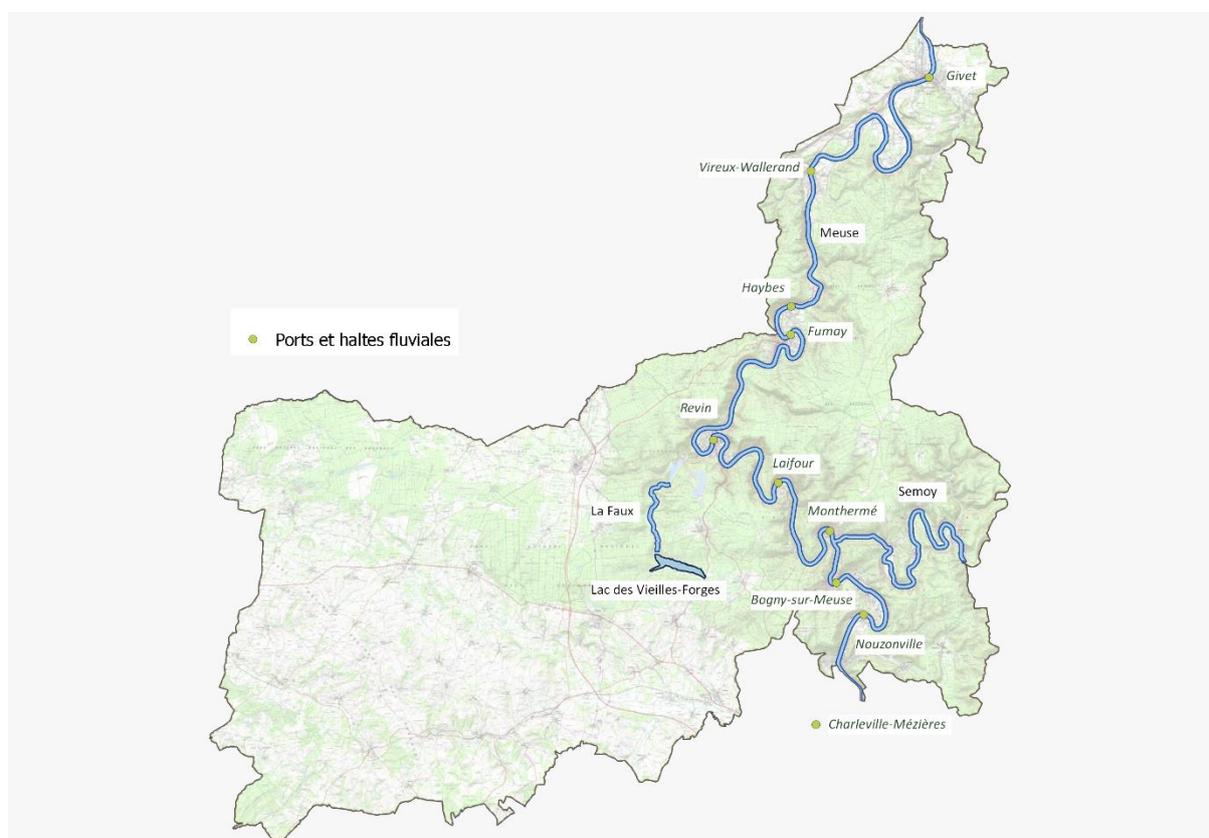


Figure n°26 : Carte de synthèse des sites de pratique des loisirs nautiques sur le territoire – version du 01.08.22

Nous ne disposons pas de données de fréquentation fiables pour évaluer les activités nautiques. A titre d'image, la dernière épreuve d'endurance réalisée au sein du lac des Vieilles-Forges a réuni 280 nageurs. On notera aussi la présence de quelques données issues de l'Observatoire du Tourisme 2020 des Ardennes comptabilisant 649 passages de plaisanciers dans la vallée de la Meuse (1 668 en 2016).

<sup>28</sup> Voile, canoë-kayak, nage en eau libre, aviron, tourisme fluvial

L'animation autour des loisirs nautiques est assurée par 7 <sup>29</sup> clubs, associations et prestataires référencés. Les collectivités et les Offices de Tourisme contribuent également à faire vivre la pratique (développement, entretien, promotion, ...) dans sa dimension touristique. Les Comités départementaux<sup>30</sup> organisent quant à eux l'animation sportive.

On observe la présence d'un comité subaquatique départemental malgré l'absence de sites praticables sur le territoire, l'essentiel de la pratique se déroulant en Belgique. On notera néanmoins quelques sites d'observation scientifique sur le lac des Vieilles-Forge (observation faune, flore).

---

## La pêche

---

Sur le territoire du parc, seul 5 sites sont interdits à la pratique : la queue du lac des Vieilles-Forges (marais de Sécheval), les abords du barrage du lac des Vieilles-Forges, le bassin de Whitaker, le bassin des Marquisades et l'exutoire de la Faux dans la Meuse.

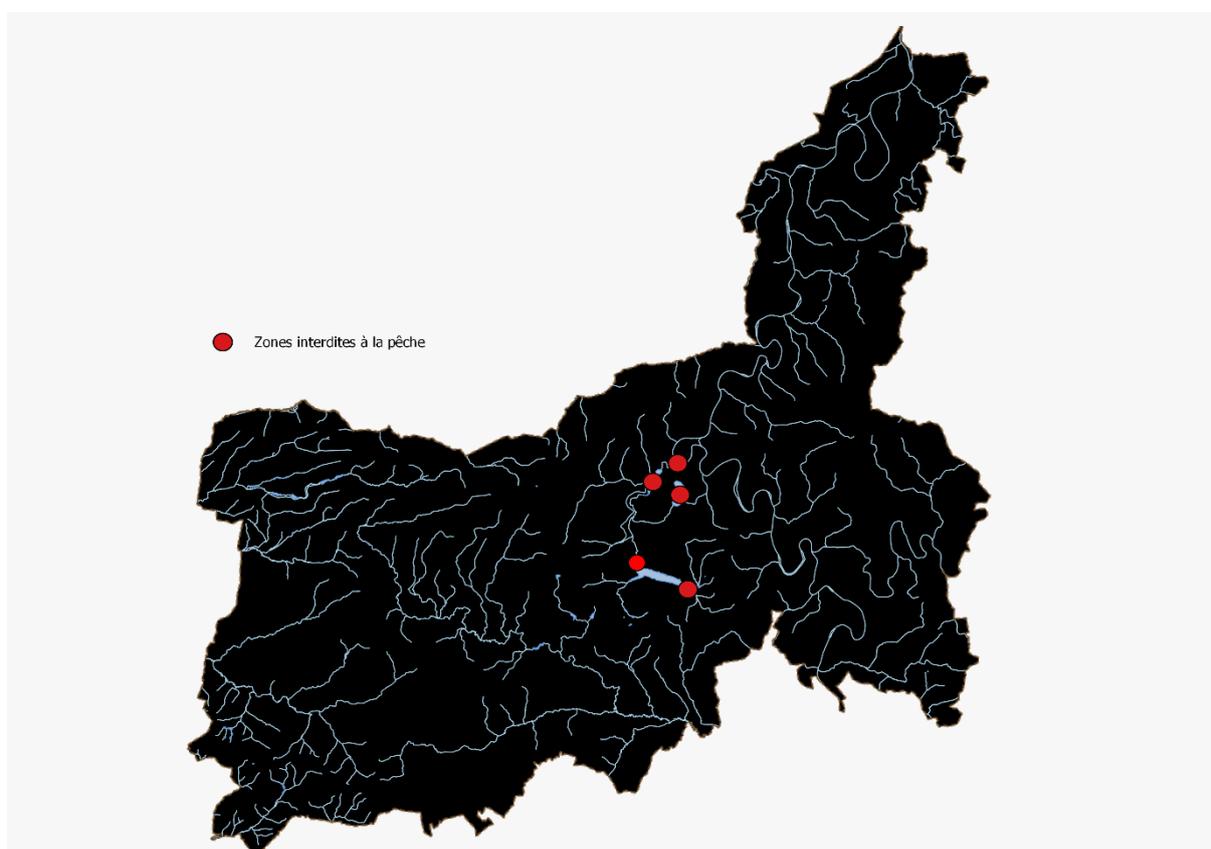


Figure n°27 : Carte de synthèse des cours d'eau ouverts à la pêche – version du 03.02.22

L'animation de la filière est assurée par la Fédération Départementale de pêche ainsi que par l'ensemble des associations affiliées.

---

<sup>29</sup> Aventure Evasion, Club de voile des Vieilles-Forges de Charleville-Mézières, Canoë-Kayak club de Revin, Canoë-Kayak Val d'Ardenne, Canoë-Kayak club Marie Crochette, Canoë de la Semoy, Cap Ardennes Events

<sup>30</sup> Comité départemental des Ardennes canoë-kayak, Comité départemental de voile des Ardennes, Comité subaquatique départemental des Ardennes

Outre les parcours balisés officiels, le territoire compte bon nombre de traces issues de pratiquants libres et récupérables sur Internet. Par ailleurs, en qualité d'animateur Natura 2000, le Parc naturel régional des Ardennes instruit les demandes d'incidence Natura 2000 pour plusieurs manifestations. La présente section fait état des dossiers instruits dans le cadre du réseau Natura 2000 entre 2018 et 2022 ainsi qu'une étude des traces récupérées sur le site STRAVA.

### La randonnée pédestre

Le nombre de randonnées pédestres soumis à étude d'incidence Natura 2000 est assez limité et jugé non représentatif de la pratique. 2 Manifestations sont observées : l'Ardenne Mega trail (OFF) et les randonnées de l'Ardoise.

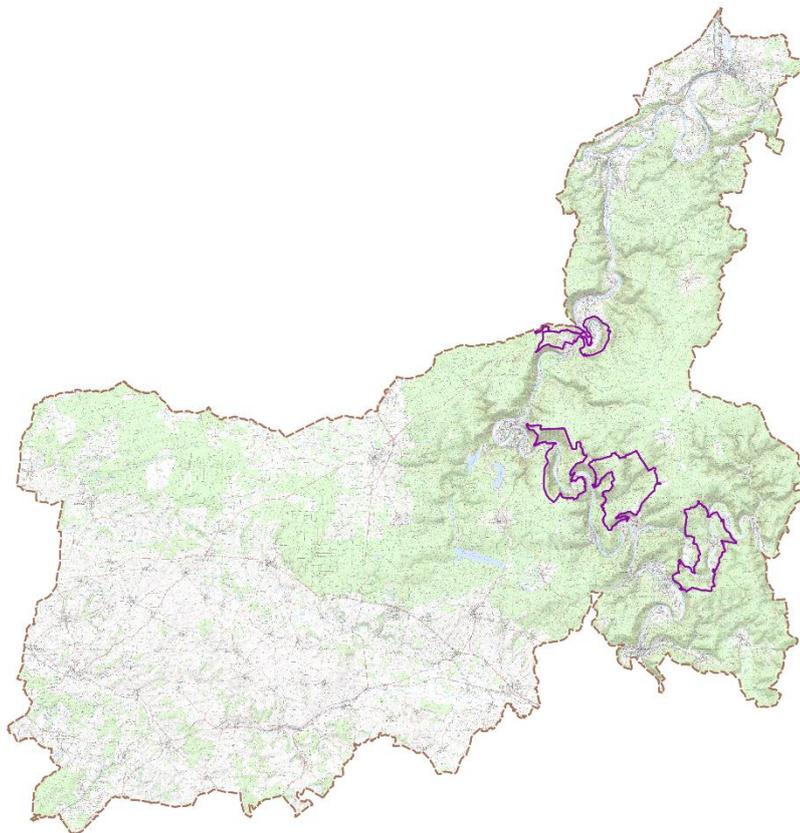


Figure n°28 : Carte de synthèse des randonnées pédestres soumises à incidence N2000 – version du 22.08.22

Les traces utilisées recourent partiellement les tracés balisés (environ 60%).

---

## La randonnée VTT

---

Le nombre de randonnées VTT soumis à étude d'incidence Natura 2000 est assez limité et jugé peu représentatif de la pratique. 2 Manifestations sont observées : Les randos VTT de Monthermé et les randonnées de l'Ardoise.

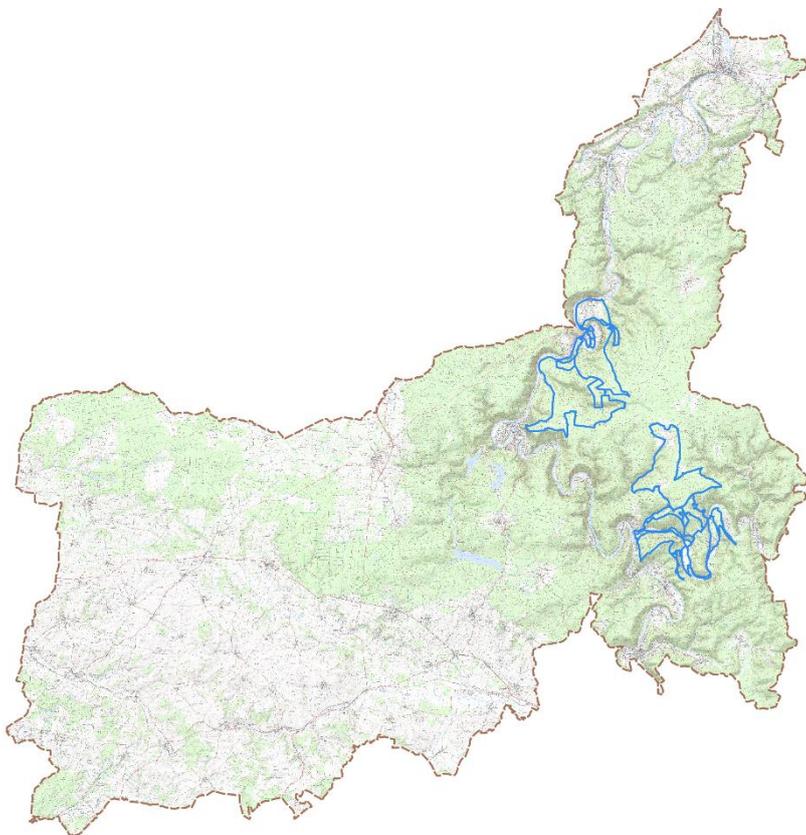


Figure n°29 : Carte de synthèse des randonnées VTT soumises à incidence N2000 – version du 22.08.22

Les traces utilisées pour ces manifestations s'écartent assez significativement des itinéraires balisés.

## Le trail

Le nombre de parcours de trail soumis à étude d'incidence Natura 2000 est important, et a en partie, contribué à la création de l'espace trail de Vallées et Plateau d'Ardenne. On dénombre ainsi 5 manifestations différentes :

- L'Ardenne Méga Trail
- Le Aymon trail
- Le trail belairienne
- Le trail de Rocroi
- Le trail de Fromelennes

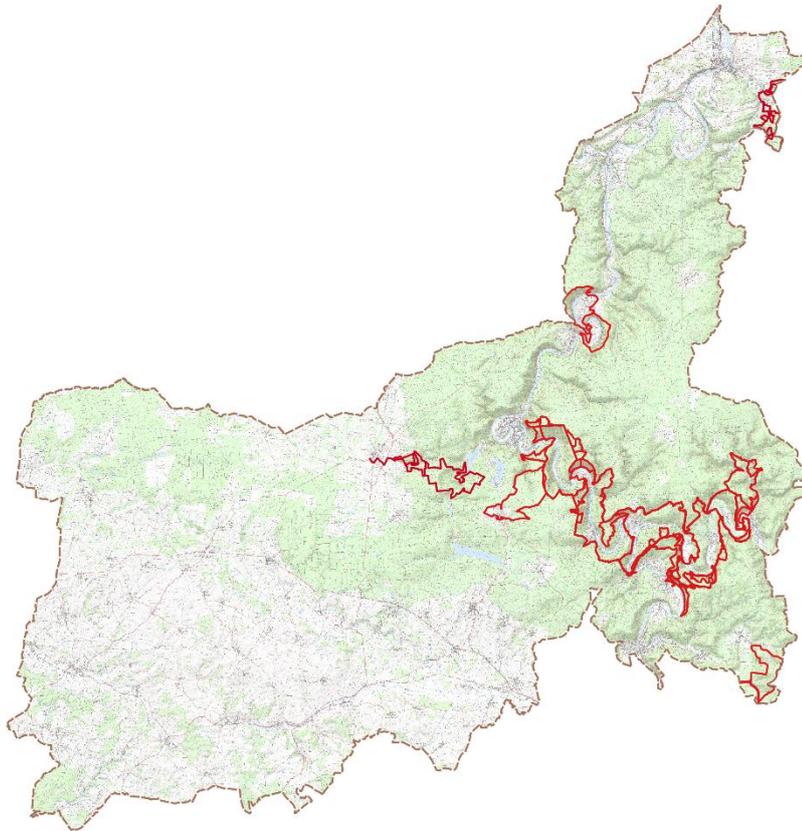


Figure n°30 : Carte de synthèse des trails soumis à incidence N2000 – version du 22.08.22

Les traces utilisées pour ces manifestations s'écartent significativement des sentiers balisés (quel que soit la pratique).

Le nombre de manifestations soumises à étude d'incidence Natura 2000 est significatif et jugé représentatif de la pratique, entendu qu'il n'existe pas de « parcours » officiels pour les loisirs motorisés. On dénombre ainsi 4 manifestations : La transardennaise, les randonnées de l'ardoise, l'enduro du plateau, et les endurances des rièzes. Ces manifestations ciblent toutes la moto, à l'exception des randonnées de l'ardoise qui proposent aussi des épreuves en 4\*4.

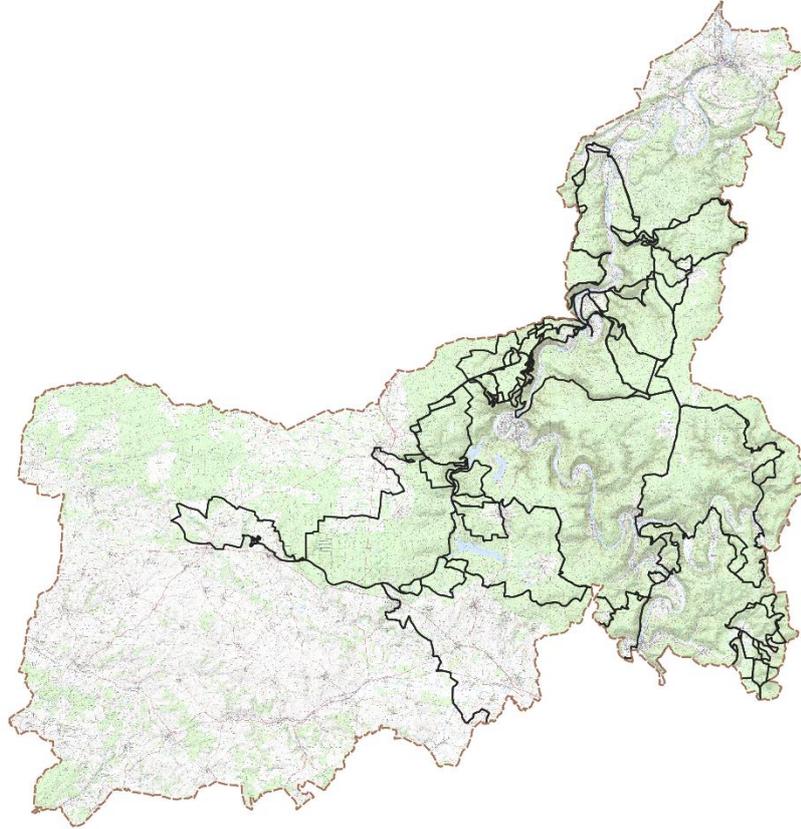


Figure n°31 : Carte de synthèse manifestations de loisirs motorisés soumises à incidence N2000 – version du 22.08.22

Les traces utilisées pour ces manifestations sont spécifiques et peuvent servir de base d'étude pour la création de couloirs dérogatoires au code de l'environnement pour permettre le développement encadré de la pratique.

En complément des données issues des manifestations, une étude des segments récupérables sur la plateforme STRAVA, modèle ayant inspiré le programme Outdoorvision. Ces segments correspondent au running (dont trail).

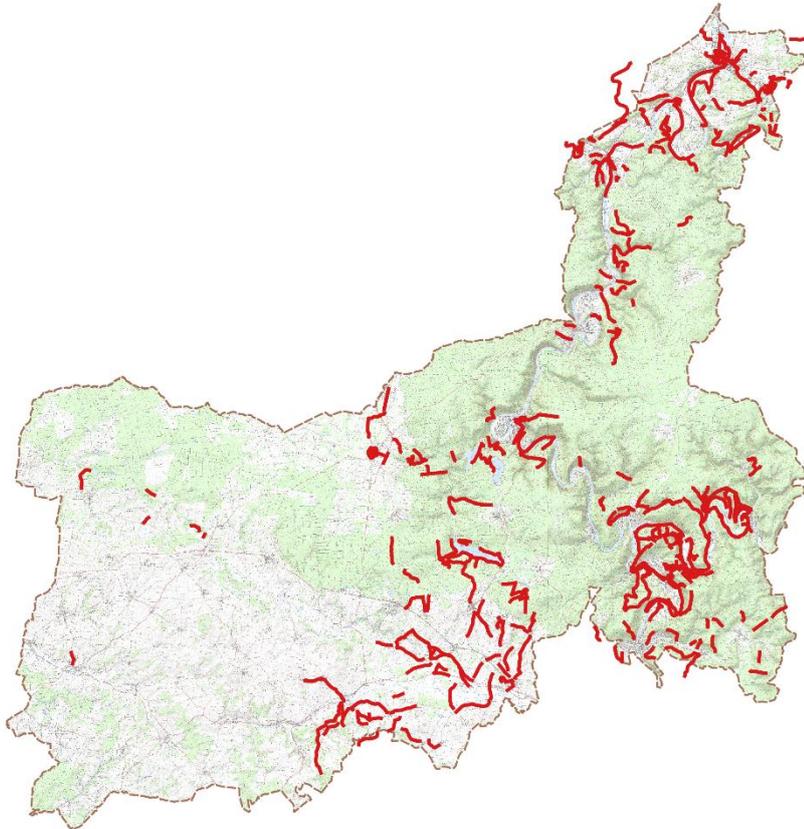


Figure n°32 : Carte de synthèse des segments STRAVA – version du 22.08.22

Ces itinéraires sont particulièrement intéressants compte tenu de la présence de traces sur des secteurs dépourvus d'itinéraires officiels. Cela donne une vision des usages réels susceptibles d'aiguiller les futurs développements ou réajustements d'itinéraires.

Un complément toutes plateformes confondues serait un plus pour étudier les pratiques. Le programme Outdoorvision pourrait remplir ce rôle de compilation des données en vue d'aider les pouvoirs publics à décider des traces et pratiques à officialiser selon les secteurs.

Depuis 2013, en conclusion de l'étude menée sur les loisirs motorisés, le Parc naturel régional des Ardennes a développé un guide des bonnes pratiques en milieu naturel. Ce guide, distribué en offices de tourisme et à la maison du Parc a pour objectif de sensibiliser les usagers des milieux naturels sur le partage de l'espace, la réglementation et les bonnes pratiques.

Cet outil a été récemment intégré à un programme de sensibilisation plus vaste, le programme Quiétude attitude<sup>31</sup>. Cette opération a vocation à se développer sur l'ensemble du Grand-Est et au-delà. Elle vise à informer les professionnels des activités de pleine nature et le grand public sur l'existence de zones fragiles protégées et sur les bonnes pratiques à adopter ; cela facilitera les interactions entre organisateurs de manifestations et les instances environnementale.

Pour cela, plusieurs guides dévolus à l'organisation d'évènements sont proposés. De même toute la documentation relative aux zones protégées et l'ensemble des formulaires utiles aux demandes d'autorisation de manifestation en milieu naturel ont été compilés.

Ces informations sont disponibles sur Internet (<https://quietudeattitude.fr/ardennes/>), au sein d'un kit de communication papier et sur demande. Par ailleurs, le programme prévoit également la création d'un réseau d'ambassadeurs (clubs, associations, professionnels du tourisme), diverses formations à leur attention, l'intervention de brigades de sensibilisation saisonnières sur les sites à forts enjeux et le développement d'équipements de signalisation sur certaines zones (temporaires et pérennes selon les cas).

Bien que tous ces outils existent, le problème de la pratique sans licence demeure (augmentation du nombre de pratiquants et diminution du nombre de licenciés). En effet, les clubs et associations sont les meilleurs vecteurs en matière d'information et de bonnes pratiques (nonobstant le programme Quiétude attitude). Il est donc primordial de développer les biais menant à l'adhésion des pratiquants, concomitamment aux opérations de sensibilisation classiques.

Par ailleurs, divers travaux en cours à l'échelle nationale (PNR et Grands Sites de France) relatifs au développement maîtrisé des sports de nature se dessinant autour de 3 axes :

- L'observation, la connaissance et l'analyse des fréquentations des espaces naturels,
- La montée en compétences pour mieux appréhender et gérer les fréquentations d'un territoire,
- La communication et la sensibilisation.

Ces travaux sont menés en coopération avec d'autres structures qui œuvrent sur ces sujets :

- Pôle Ressources national des Sports de Nature ( Outdoorvision : <https://outdoorvision.fr> )
- LPO (Biodiv'Sport : <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/developpement-durable/tourisme/biodiv-sports> )
- Réseau des Grands Sites de France,
- Office Français de la Biodiversité,
- ...



<sup>31</sup> « Quiétude attitude, sauvagement responsable » est une marque déposée, propriété du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, inscrit au programme LIFE Biodiv'Est 2021-2030

### Conseil départemental des Ardennes

#### **Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Aménagement d'itinéraires cyclables inscrits au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (Meuse à Vélo, Voie verte Sud Ardennes) et animation dynamique au travers du Club Voies Vertes. Actions et manifestations menées par les services Prévention, Sports et Loisirs : voie verte en fête, nature inclusive, lac en fête, etc.)

#### **Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

2 éducateurs sports, 2 responsables de bases de loisirs, trois chargés de mission (sport et tourisme).

#### **Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Réflexion autour de la mise en place d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et création d'un Comité Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

### Agence de Développement Touristique des Ardennes

#### **Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Partenariats avec le CDRP pour la mise en place d'un Grand Tour de l'Ardenne.

#### **Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

Animation du groupe Ardennes, Nature et Aventures et accompagnement des prestataires pour le développement de leur offre.

#### **Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Promotion uniquement et partenariats avec structures compétentes (Grand Tour de l'Ardenne notamment).

### Parc naturel régional des Ardennes

#### **Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Limitation des impacts des activités de pleine nature sur les sites naturels. Installation de panneaux d'information/sensibilisation.

Gestion de l'espace VTT-FFC, coordination du Schéma de l'Itinérance et des Activités de Pleine Nature, coordination du programme de sensibilisation Quiétude attitude, conseil en signalétique et promotion touristique (sentiers d'interprétation), gestion de l'observatoire de l'itinérance douce. Gestion du calendrier des dates de chasse en battue, création et gestion de sentiers adaptés aux personnes en situation de handicap.

#### **Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

2 Chargés de mission Natura 2000, un chargé de mission forêt, un chargé de mission tourisme, un chargé de mission signalétique et les services supports.

Budgets indicatifs :

- Observatoire de l'itinérance : 1 000 €/an + 15 000 euros de matériel à l'achat
- Gestion de l'espace VTT-FFC : 900 €/an
- Animation Natura 2000 : 4000 €/an (hors Quiétude attitude)
- Quiétude attitude : 15 000 € tous les 2 ans
- Sentier accessible de Renwez : 80 000 €
- Sentier adapté transfrontalier de Vireux-Molhain : 25 000 €
- Calendrier des dates de chasse (mise en place) : 2 300 €

**Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Création d'un second sentier accessible projeté (budget 80 000 €).

Offre structurelle selon dispositions du schéma à venir et des programmes de financement INTERREG France Wallonie Vlaanderen, Leader, et régionaux, notamment.

### **Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne**

**Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Voie-vive, Espace trail, Espace enduro VTT, etc.

**Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

Pôle tourisme CCVPA composé de 3 agents et Office de Tourisme VPA composé de 5 collaboratrices.

**Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Maillage des chemins de randonnées et carte Chouettes Balades.

### **Communauté de Communes Ardennes Thiérache**

**Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Gestion et animation des sentiers pédestres.

**Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

Un agent de la Communauté de Communes et un ou des prestataires pour l'entretien.

**Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Développement de l'offre.

### **Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse**

**Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Gestion et animation des Sentiers Touristiques d'Intérêt Communautaire (VTT-FFC, PR, Réseau ELFE).

**Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

2 agents dédiés à l'entretien des sentiers.

**Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

A définir au sein du prochain Programme Touristique Communautaire.

## Comité Départemental de Voile des Ardennes

### **Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Activités nautiques, en particulier la voile de mars à octobre sur le lac des Vieilles-Forges.

### **Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

Budget alloué à destination de la voile sur le lac des Vieilles-Forges égal à 9000 € en complément de la mise à disposition d'un saisonnier.

### **Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Augmenter l'offre touristique de découverte des plans d'eau et de leur environnement en mettant en avant la voile comme moyen de navigation écologique. Développement des écoles de voile et des stages à la semaine.

## Moto Verte Ardennes Rando

### **Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Réflexions autour de la pratique de sports mécaniques respectant la nature et ses occupants.

**Organisation d'évènements de randonnée motorisée collectant un chiffre d'affaires de 100 000 €** pour un seul événement annuel et comptant environ 150 participants.

### **Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

Un travail de 6 ans et plusieurs milliers de pratiquants sensibilisés.

### **Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Définition de zones de pratique, du chiffre d'affaires annuel occasionné par la discipline sur le département et le nombre de pratiquants. Développement le nombre d'évènements sur l'année.

## Semoy VTT Club

### **Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Entretien des tracés VTT et organisation de l'enduro de la Semoy.

### **Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

Bénévoles du club.

### **Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Officialisation de l'espace VTT enduro de la Semoy et développement de ce dernier.

## Moto club de Charleville-Mézières en Ardenne

### **Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Organisation de la Trans-Ardennaise qui permet de collecter un chiffre d'affaires de 250 000 € pour 600 participants.

### **Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

150 bénévoles et 100 000 € de budget.

### **Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Maintien de l'événement.

### **Groupement des randonneurs équestres**

**Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Organisation de randonnées équestres.

**Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

Aucun

**Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Participation à la mise en place de la route d'Artagnan (itinéraire équestre Européen).

### **Club VTT Etoile Cycliste Fumacienne**

**Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Entraînement, randonnées et courses de VTT.

**Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

Le club compte environ 60 adhérents, de 10 bénévoles et dispose d'un budget annuel de 20 000 €.

**Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Organisation de nouvelles courses.

### **Relais équestre des recolets**

**Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Formations de baliseurs équestres.

**Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

Formations réalisées via la Fédération Française d'Équitation.

**Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Développement de l'offre de randonnée équestre et d'un réseau de chemins accessibles à la pratique en limitant les portions en asphalte.

### **Moto club du Plateau de Rocroi**

**Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Organisation de 3 manifestations par an :

- Enduro du Plateau (Eteignièrès – mai) : 150 participants
- Trial des Ardennes (Tournavaux – juillet) : 50 participants
- Endurance des Rièzes (Maubert-Fontaine – septembre) : 70 participants

**Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

- Enduro du Plateau : 20 000 €
- Trial des Ardennes : 5 000 €
- Endurance des Rièzes : 15 000 €

**Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Sorties encadrées (enduro et moto routières)

### Aux sabots de vent

**Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Balades et randonnées équestres.

**Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

1 personne.

**Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Améliorer et étoffer l'offre de balades équestres avec les hébergements insolites nouvellement installés.

### Ferme équestre de la Chenaie

**Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Activités de tourisme équestre : organisation et encadrement de balades, randonnées et compétition TREC (Techniques de Randonnée Équestre de Compétition).

**Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

La structure est gérée par deux associées qui vivent de cette activité. Elle comporte 150 licenciées et accueille également des touristes et vacanciers.

**Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Projet d'hébergement sur site.

### Association Barbaise 4\*4

**Quelles sont vos actions récurrentes en matière de gestion des Activités de Pleines Natures ?**

Nettoyage de chemins et ramassage de dépôts d'ordures sauvages.

Balades touristiques en 4x4.

Organisation du 24h tracteurs tondeuses de France rassemblant 10 nationalités différentes.

**Quels sont les moyens mis à disposition pour ces actions ?**

Entre 5 et 60 bénévoles suivant les activités pour un budget annuel de 5 000 €.

**Avez-vous récemment ou projetez-vous de développer l'offre sur le territoire ?**

Organisation d'une épreuve d'aéroglisteurs. Budget prévisionnel de 5 000 € et participation de 40 bénévoles.

Dans le cadre du travail de concertation, 8 ateliers ont eu lieu entre avril et juin 2022 :

- Randonnée pédestre
- Trail
- Vélo/VTT
- Milieux rupestres : escalade et parapente
- Loisirs motorisés
- Pêche et loisirs nautiques
- Randonnée équestre
- Offre adaptée (aux personnes en situation de handicap)

La chasse, pratique importante sur le territoire, n’a pas été sollicitée pour cette première étape mais qu’elle le sera lors de travaux transversaux, entendu que toutes les activités de pleine nature ont une utilité à s’entendre avec les chasseurs (information, reconnaissance, bonnes pratiques, etc.).

Ces ateliers avaient pour objectif de compléter le pré-diagnostic établi en mars 2022, de réaliser une analyse forces/faiblesses succincte, et de définir des premières pistes d’actions par pratique. Ainsi le recoupement des travaux a permis de définir 3 axes majeurs de développement ainsi qu’une série de d’actions qu’il reste à affiner en ateliers transversaux (toutes pratiques confondues).

### Les forces et faiblesses

Tableau n°a1 : Forces et faiblesses du Parc par pratique

Les Forces	Les Faiblesses
<b>La randonnée pédestre</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre conséquente sur l’ensemble du territoire du Parc</li> <li>- Une diversité de l’offre (terrain et paysages)</li> <li>- Présence de sentiers de Grande Randonnée</li> <li>- Tendance à la hausse (pratique)</li> <li>- Bon vecteur de découverte du territoire et des paysages variés (points de vue, forêts, ...)</li> <li>- Contribue à l’attractivité du territoire</li> <li>- Entretien du balisage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des points de vue, scénographie du paysage, gestion forestière</li> <li>- Entretien du balisage</li> <li>- Lisibilité du maillage difficile</li> <li>- Difficulté pour trouver les départs des itinéraires</li> <li>- Public non sensibilisé à l’impact environnemental</li> <li>- Pas de cohérence entre les territoires au sein du Parc</li> <li>- Balisage pas toujours homogène</li> <li>- Coordination des différents acteurs</li> <li>- Multiplication des acteurs (Communes, Intercommunalités, PNR, Département, FFRP, ...)</li> <li>- Problèmes d’hébergement de groupe. Les hébergements ne sont pas suffisants en nombre et en taille</li> <li>- Période de chasse</li> <li>- Offre touristique en inadéquation avec la demande</li> <li>- Absence de CDESI/PDESI</li> </ul>
<b>Les randonnées Vélo et VTT</b>	
<p><b>VTT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De plus en plus d’événements sportifs.</li> <li>- Une grande variété des parcours.</li> <li>- Une fréquentation en hausse.</li> </ul>	<p><b>VTT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les croisements des circuits enduro avec d’autres circuits dont problématiques.</li> <li>- La signalétique est datée et parfois incomplète.</li> <li>- Quasi-absence des aires de service et de restauration.</li> <li>- Une intégration du VTT au schéma départemental du vélo à assurer (en lien avec le label accueil vélo) – programmé.</li> <li>- Outils d’informations insuffisants.</li> <li>- Un manque de structuration.</li> </ul>

<p><b>Vélo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte interactive sur ardennes.com en devenir.</li> <li>- Club Voie Verte (mutualisation des moyens et compétences pour la gestion et l'entretien des voies).</li> <li>- Campagne de développement du label Accueil Vélo.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'itinéraires sur le Plateau de Rocroi et en Ardenne Thiérache.</li> <li>- Des applications mobiles à parfaire.</li> </ul> <p><b>Vélo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un Manque de signalétique depuis la voie verte.</li> <li>- Des services connexes insuffisants.</li> <li>- Les boucles proposées actuellement sur le portail interactif de les Ardennes ne vont pas forcément être pérennisées.</li> </ul>
<b>Les Randonnées équestres</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon entretien des sentiers VTT accessibles aux cavaliers,</li> <li>- Itinéraires carrossables envisageables pour les attelages</li> <li>- Un abreuvoir sur l'aire de repos de Chooz</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflits d'usages avec les vététistes et les loisirs motorisés</li> </ul>
<b>Le trail</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calendrier des dates de chasses</li> <li>- Magnifique terrain de jeu</li> <li>- Proximité de la Belgique et des Pays-Bas</li> <li>- Les sentiers sont globalement bien entretenus</li> <li>- La pratique ne nécessite pas de balisage physique (montres gps bien répandues)</li> <li>- La pratique est un facteur d'attractivité pour le territoire</li> <li>- Une grande variété de paysages</li> <li>- Des reliefs et des parcours très variés</li> <li>- Un balisage physique pour les débutants, un vrai plus</li> <li>- Une application dédiée (Ardenne Espace trail)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une pratique cristallisant de nombreux conflits d'usage</li> <li>- Entretien des sentiers sur le long terme ?</li> <li>- Une croissance incontrôlée de la pratique susceptible de présenter un risque pour l'environnement</li> <li>- Une information sur les comportements à adopter en milieu naturel jugée insuffisante : il est nécessaire de viser les canaux spécialisés</li> <li>- Manque de structuration</li> </ul>
<b>Pêche et loisirs nautiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un environnement exceptionnel</li> <li>- Une grande diversité et beauté des paysages</li> <li>- Une richesse des réseaux hydrographiques</li> <li>- Un tissu associatif dense</li> <li>- Une situation transfrontalière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque d'offre</li> <li>- Un accès parfois délicat</li> <li>- Un manque général d'entretien</li> <li>- Absence d'offres centralisées</li> </ul>
<b>Les loisirs motorisés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gros potentiel sur le territoire considérant le relief, la présence de nombreux points de vue et de guides (associations et professionnels)</li> <li>- De nombreux services disponibles facilement mobilisables</li> <li>- Existence d'une Charte des Bonnes Pratiques des Loisirs Motorisés sur le Parc (un premier pas)</li> <li>- Un fort intérêt économique</li> <li>- L'activité donne(ra)it une image dynamique au territoire</li> <li>- Une meilleure vigilance sur la qualité et l'entretien des chemins</li> <li>- Un caractère transfrontalier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des mentalités à changer (moteur = mauvais)</li> <li>- De trop nombreuses interdictions</li> <li>- Pas de continuité des chemins</li> <li>- Pas ou peu de cohabitation avec les autres pratiques</li> <li>- Absence de site de pratique encadrée</li> <li>- Une sensibilisation autour de la pratique à développer (vers les autres pratiquants, et les pratiquant de loisirs motorisés eux même)</li> <li>- Une image déformée de la pratique</li> <li>- Nuisances sonores</li> <li>- Dégradation des chemins</li> <li>- Le développement d'une seule de ces pratiques engendrerait une invitation à toutes les pratiques motorisées</li> </ul>

**Milieux rpestrs : escalade et parapente**

**Parapente :**

- Territoire favorable (massif qui commence à être reconnu)
- Présence d'un club local qui gère les sites et l'activité
- Adhésions issues d'un périmètre assez large (Ardennes et départements limitrophes, donc Belgique : Province du Hainaut, Namur, Bruxelles et quelques flamands)
- Pratique du biplace (obligé de refuser du monde : plus d'une centaine de demandes)

**Escalade :**

- Diversité des sites (matériaux et technicité)
- Bonne coopération avec les services environnementaux (enjeux Faucon pèlerin) et gestion des sites
- Bonne accessibilité des sites (parking et chemins d'accès)
- Accueil de pratiquants de tous horizons
- Offre très concentrée (Vallée de la Semoy) permettant de rediriger facilement les flux si l'un des sites est surchargé et augmentant l'attractivité du territoire d'accueil

**Parapente :**

- Pas de structure école (on envoie dans les Vosges, le Jura, les Alpes, etc.)
- Manque de personnel pour biplace ou biPMR
- Dégradations liées aux LM sur Haulmé et Revin

**Escalade :**

- Non-respect des consignes environnementales par les visiteurs étrangers
- Non-respect ponctuel du partage des voies (mini-bus ou bus de pratiquants venus de loin monopolisant le site entier)
- Offre très concentrée (Vallée de la Semoy) pouvant induire quelques problèmes de sur-fréquentation et conflits d'usage
- Tous les sites sont classé terrain d'aventure ce qui restreint fortement les possibilités d'encadrement professionnel de l'activité (guides de montagne, BE/DE d'escalade uniquement)
- Absence de personnes ayant les qualifications requises pour l'animation de terrains d'aventure

**L'offre adaptée**

- Un relief peu important en Thiérache (une épingle à tirer pour l'accessibilité PMR)
- Présence de zones de quiétude très intéressantes pour le public en situation de handicap cognitif
- Présence de nombreuses associations en lien avec le monde du handicap
- 4 sites labellisés sur le territoire (l'hébergement de la Ferme Liart et la ferme pédagogique, le musée de la Forêt, le musée de la Métallurgie, le sentier transfrontalier). 2 projets de labellisation à venir (maison du PNR et sentier accessible attenant)
- De nombreuses activités adaptées potentielles (nautisme notamment, parapente, etc.).

- Un relief trop important dans les vallées, notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite
- Une offre adaptée/accessible insuffisante
- Des besoins très variés selon type de handicap (il s'agit presque d'un schéma dans le schéma)

### La gouvernance

Cet axe de développement revêt un enjeu stratégique permettant de :

- Définir des règles communes à tous les acteurs ;
- Mutualiser les moyens ;
- Aider les structures compétentes à la décision ;
- Prendre connaissance de l'ensemble des aides mobilisables sur le secteur et proposer des aides là où elles sont utiles ;
- Réaliser des études sectorielles.

Soit les actions transversales proposées en première lecture :

- **Fixer des règles communes** afin de définir :
  - o l'intérêt d'un sentier (est-il digne d'être propulsé sur les sites de promotion eu égard à son entretien, des points d'intérêt ?) ;
  - o les conditions d'interdiction des chemins ruraux aux loisirs motorisés (eu égard à l'article L.2213-4 du CGCT) ;
  - o l'accessibilité aux sites (voirie, signalétique, gestion foncière, etc.).
- **Mettre en place un système informatique d'aide à la décision** (SIAD : base de données cartographique) répertoriant toute l'offre en équipements, animations, services connexes, les enjeux environnementaux et règles d'urbanisme afin d'orienter les futur.e.s développements ou modifications, et **Améliorer la connaissance** de certaines filières par la réalisation d'études sectorielles.
- **Mettre en place un système d'aides publiques**, notamment pour les hébergements et services connexes utiles aux pratiquants des activités de pleine nature (compléments LEADER).
- **Mutualiser les moyens financiers et humains pour entretenir** plus efficacement les itinéraires et équipements (collectivités, associations, clubs...)

### Le développement

Cet axe a pour objectif de structurer l'offre en l'adaptant aux besoins et en complétant les manques.

Il permettra :

- D'adapter l'offre, notamment en matière d'hébergement ;
- De signaler convenablement les pratiques (sites et itinéraires) ;
- D'aménager des pôles d'accueil multi activités (carrefours multi pratiques concertant les services connexes utiles) ;
- Développer de nouvelles offres (pour diffuser les flux, répondre aux nouvelles pratiques, améliorer l'existant par l'apport de services).

Soit les actions transversales proposées en première lecture :

- Sur la base du SIAD, **compléter et/ou adapter l'offre** pour assurer la couverture territoriale, la diffusion des flux vers des zones de moindre importance environnementale, et répondre aux attentes en termes de services.

- **Créer des pôles d'accueil multi activités** : stationnement, services par pratique, informations, etc.
- **Créer des pôles d'accueil adaptés** : sites regroupant une offre et des services adaptées aux personnes ayant des besoins spécifiques.
- **Refondre la signalétique** : mise en cohérence à l'échelle du territoire toutes pratiques confondues (réseaux point nœud, balises chartées par les fédérations délégataires du ministère des sports, continuité de l'information depuis les RIS jusqu'aux balisage).
- **Tester l'accueil de nouvelles pratiques** : mise en place d'itinéraires temporaires pour tester les pratiques en devenir ou à forte demande tels que le gravel, les loisirs motorisés, etc.
- **Aménager l'accessibilité des sites et itinéraires** : VRD et signalisation.

### L'information

Cet axe a pour objectif d'améliorer la communication autour des bonnes pratiques, la promotion et lisibilité l'offre et de réduire les flux sur certains secteurs à forts enjeux. Ainsi il permettra :

- De définir un plan de lecture complet de l'offre (depuis internet et applications jusqu'au site physique et inversement) ;
- D'améliorer la communication autour de la chasse ;
- De sensibiliser les pratiquants aux enjeux du patrimoine naturel ;
- De réduire ou diffuser les flux.

Soit les actions transversales proposées en première lecture :

- **Parfaire l'information autour de la chasse** par l'amélioration du calendrier des dates de chasse et le développement de fiches itinéraires par zone de chasse (à remettre aux sociétés de chasse pour visualiser les itinéraires officiels).
- **Définir un plan de lecture de l'offre** : Internet, affichage, brochures, point d'accueil, balisage, avis, community management.
- Dans les secteurs soumis à trop forte influence, **instaurer un demarketing digital** en occultant temporairement l'offre sur les secteurs à forts enjeux.
- **Instaurer une communication/promotion autour de l'offre adaptée** sur le territoire.
- **Développer les applicatifs** (nouveaux ou existants) pour guider les pratiquants (itinéraires balisés officiels, bonnes pratiques, services connexes marchands, etc.)
- **Sensibiliser les pratiquants** par le développement du programme Quiétude attitude et sa promotion sur des canaux adaptés dédiés aux différentes filières.

- **Développer un calendrier des manifestations** recueillant les dates, les pratiques et les tracés pour mieux les promouvoir mais aussi pour éviter le télescopage entre manifestations ou l'entrée d'un groupe encadré (loisirs motorisés, vtt, randonnée équestre, etc.) sur un parcours pour limiter les conflits d'usage.

#### Les induits :

Compte tenu de ces pistes d'autres actions induites seraient à envisager :

- **Quantifier et pérenniser les ressources** : définition des enjeux et aléas pour évaluer les capacités d'accueil des sites et itinéraires afin d'améliorer les opérations de sensibilisation, compléter la base de données du SIAD et cibler les itinéraires à fort enjeux susceptible de faire l'objet d'un démarketing (cette action nécessitera un travail de définition des méthodologies et son épreuve sur certains sites pilotes).
- **Observation de l'itinérance** : définition des flux et pratiques utile au SIAD et opérations de démarketing (sur les sites pilotes dans un premier temps).
- **Mettre en place une cellule d'innovation et d'expérimentation** afin d'assurer la bonne tenue des tests d'accueil des nouvelles pratiques (définition de boîtes à outils pour répondre aux aléas et conflits d'usages).

## TABLE DES MATIERES

Figure n°1 : Cartes de localisation et de mise en contexte géographique	p.2
Figure n°2 : Carte des unités paysagères du Parc	p.3
Figure n°3 : Carte de synthèse des zones de quiétude	p.4
Figure n°4 : Carte de répartition démographique par commune – source INSEE 2022	p.4
Figure n°5 : Les activités plébiscitées	p.7
Figure n°6 : La forêt est importante pour ...	p.7
Figure n°7 : Acceptabilité des usages de la forêt	p.8
Figure n°8 : Les principaux conflits d’usages	p.8
Figure n°9 : Les priorités selon les répondants	p.9
Figure n°10 : Carte de synthèse des activités de pleine nature et zones réglementées	p.11
Figure n°11 : Carte de synthèse des itinéraires de randonnée référencés sur le Parc	p.13
Tableau n°1 : répartition des itinéraires pédestres par intercommunalité	p.13
Figure n°12 : Carte du maillage pédestre transfrontalier Ardenne Ecotourism	p.15
Figure n°13 : Carte de synthèse des itinéraires de vtt référencés sur le Parc	p.17
Tableau n°2 : répartition des itinéraires de VTT par intercommunalité	p.17
Figure n°14 : Carte du maillage transfrontalier VTT Ardenne Ecotourism	p.18
Figure n°15 : Carte de synthèse des itinéraires cyclables référencés sur le Parc	p.20
Figure n°16 : Carte du maillage transfrontalier cyclable Ardenne Ecotourism	p.21
Figure n°17 : Carte de synthèse des itinéraires de trail référencés sur le Parc	p.22
Figure n°18 : Carte de synthèse des itinéraires équestres référencés sur le Parc	p.23
Figure n°19 : Synthèse des chemins ruraux du territoire	p.26
Figure n°20 : représentation cartographique des résultats d’enquête	p.26
Figure n°21 : Carte de synthèse des arrêtés de circulation et faisceaux dérogatoires à l’étude	p.27
Figure n°22 : Carte de synthèse des sites d’escalades référencés sur le territoire	p.29
Figure n°23 : Carte de synthèse des aires de parapente référencées sur le Parc	p.31
Figure n°24 : Carte de synthèse des itinéraires adaptés aux personnes en situation de handicap	p.32
Figure n°25 : Parcelles de chasse référencées sur le calendrier numérique	p.33
Figure n°26 : Carte de synthèse des sites de pratique du canoë-kayak et de la voile sur le territoire	p.34
Figure n°27 : Carte de synthèse des cours d’eau ouverts à la pêche	p.35
Figure n°28 : Carte de synthèse des randonnées pédestres soumises à incidence N2000	p.36
Figure n°29 : Carte de synthèse des randonnées VTT soumises à incidence N2000	p.37
Figure n°30 : Carte de synthèse des trails soumis à incidence N2000	p.38
Figure n°31 : Carte de synthèse manifestations de loisirs motorisés soumises à incidence N2000	p.39
Figure n°32 : Carte de synthèse des segments STRAVA	p.40
Tab.a1 : Forces et faiblesses du Parc par pratique	p.47





## *Schéma de l'itinérance et des activités de pleine nature*

*Diagnostic*

*Contact :*

*Parc naturel régional des Ardennes*

*damien.pecheux@parc-naturel-ardennes.fr*  
*07.77.97.94.59*

*Quiétude attitude :*

*<https://quietudeattitude.fr>*

